



MINISTÈRE DES RESSOURCES EN EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT

PLAN CÔTIER DE REGHAIA

Alger Janvier 2015



Strategic Partnership for the Mediterranean Sea Large Marine Ecosystem

MedPartnership

Ensemble pour la mer Méditerranée



Contexte

En 2008, l'Algérie a signé le Protocole relatif à la Gestion intégrée des zones côtières (GIZC)¹ de la Méditerranée entré en vigueur le 23 mars 2011. Dans son article 18.1, ce protocole requiert que « Chaque Partie renforce ou élabore une stratégie nationale de gestion intégrée des zones côtières ainsi que des plans et programmes côtiers de mise en œuvre conformes au cadre régional commun et dans le respect des objectifs et principes de gestion intégrée du présent Protocole ... ».

Conformément à cette exigence, le Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement (MATE)² algérien a donc initié en partenariat avec le Centre d'activités régionales/Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP) du Programme des Nations-Unies pour l'environnement/Plan d'action pour la Méditerranée (PNUE/PAM) un processus d'élaboration d'une stratégie nationale de GIZC pour l'Algérie, ainsi qu'un projet de plan côtier pour deux municipalités littorales : Réghaia et Herraoua. Une telle initiative permettait de mettre directement en application les principes de la stratégie à un niveau territorial approprié. L'élaboration de ce plan côtier a été supervisée par le comité intersectoriel désigné dans le cadre de cette activité.

Ces deux initiatives ont été réalisées dans le cadre du projet Partenariat stratégique pour le grand écosystème marin de la Méditerranée du PNUE/PAM FEM (MedPartnership), qui est la plus grande initiative conjointe dans l'histoire de la Méditerranée. Elles ont bénéficié du soutien de l'UNESCO-PHI, du Centre d'activités régionales/Aires spécialement protégées (CAR/ASP), et du Conservatoire du littoral français.

Auteur : M. Mohamed Larid

Réviseur : M^{me} Véronique Evers, Consultante CAR/PAP, Split, Croatie

Design : Studio Quarto, Split, Croatie
M. Slobodan Pavasović, Consultant CAR/PAP, Split, Croatie

Crédits photographiques :

Première de couverture : Photographie de gauche : Vincent Rivière, Consultant Conservatoire du littoral, photographie de droite : M. Hamdane Meziane, Consultant CAR/PAP

Quatrième de couverture : Photographie de gauche : Dreamstine.com, photographie de droite : M. Hamdane Meziane

Les points de vue exprimés ici sont ceux des auteurs et ne reflètent pas nécessairement ceux du PNUE, du FEM ou du PAM. Ce document et les cartes qu'il contient ne remettent pas en question les délimitations ou frontières internationales, ou le statut juridique des pays, territoires, villes ou zones mentionnés. Les cartes sont à caractère informatif, et ne servent qu'aux besoins de ce document. Les institutions citées rejettent toute responsabilité quant à l'utilisation des contenus de ce document.

¹ Protocole relatif à la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) de la méditerranée signé à Madrid le 21 janvier 2008 disponible à l'adresse <http://www.pap-thecoastcentre.org/razno/Protocole%20GIZC%20Formatte.pdf>

² Le 14 mai 2015, suite à un remaniement ministériel, le MATE a été divisé en deux : Le Ministère de l'aménagement du territoire a été maintenu en prenant deux nouveaux portefeuilles : le tourisme et l'artisanat, tandis que l'environnement rejoignait le Ministère des ressources en eau dans un nouveau ministère qui est devenu le Ministère des ressources en eau et de l'environnement (MREE)

Table des matières

Introduction	1
1 Organisation et déroulement du PCR : engager une démarche intégrative	4
1.1 Les objectifs	4
1.2 Le cadrage	4
2 Le bilan diagnostic : évaluer la situation, décliner les enjeux	8
2.1 Les travaux thématiques.....	8
2.1.1 Sites naturels paysages et biodiversité terrestre	8
2.1.2 Biodiversité marine et habitat côtiers remarquables	9
2.1.3 Urbanisation et artificialisation des sols.....	9
2.1.4 Ressources en eau	9
2.1.5 Pollution hydrique et assainissement.....	9
2.1.6 Pollution par les déchets solides	9
2.1.7 Aspects socioéconomiques	10
2.2 L'analyse de durabilité	11
2.2.1 Une situation de non durabilité.....	11
3 Le travail prospectif : formuler la vision	14
3.1 Les ateliers participatifs : conforter le processus intégratif.....	14
3.1.1 Le premier atelier	14
3.1.2 Le deuxième atelier	14
3.1.3 Le troisième atelier.....	15
3.2 Formulation d'un programme d'actions.....	16
4 Finalisation et mise en œuvre du PCR pour réaliser la vision	19
4.1 Création d'un comité intersectoriel participatif.....	19
4.2 Premier atelier : Affinement et validation du programme d'action	20
4.3 Le deuxième atelier : évaluation et modalités d'engagement des actions	22
4.4 Le programme d'actions du PCR.....	23
4.4.1 Descriptif et modalités de mise en œuvre	24
4.4.2 Estimation financières et financement	33
4.5 Planning et échéancier de mise en œuvre.....	36
5 L'après PCR : expérience, suivi et évaluation	37
5.1 Retour d'expérience	37
5.2 Surveillance et évaluation	38
Conclusion	40
6 Postface	42
Principales références	43

Liste des figures

Figure 1 : Relations Cadre méthodologique intégratif (CMI) et Plan côtier de Réghaia (PCR).....	3
Figure 2 : Une situation socio-environnementale globalement non durable.....	12
Figure 3 : Mesures préconisées pour la réhabilitation et valorisation du cordon dunaire du site Kadouss.....	16
Figure 4 : Structure de financement du PCR.....	35
Figure 5 : Sources ou institutions de financement du PCR	35

Liste des cartes

Carte 1 : Une zone d'étude insérée dans l'aire métropolitaine algéroise.....	6
Carte 2 : Un périmètre élargi d'investigations pour une meilleure approche des enjeux.....	6
Carte 3 : Localisation des actions dans le périmètre du PCR	23
Carte 4 : Schéma directeur d'assainissement horizon 2025.....	32

Liste des photographies

Photographie 1 : Une biodiversité terrestre et marine remarquable de plus en plus menacée.....	8
Photographie 2 : La croissance démo-économique à l'origine d'une urbanisation incontrôlée et de rejets dégradants.....	10
Photographie 3 : Travaux d'ateliers en séance plénières, en groupe, et rendus de groupe	15
Photographies 4 : Ateliers de validation du programme d'actions	22

Liste des acronymes

AEP	Adduction d'eau potable
AFOM	Atouts, forces, opportunités menaces
AMP	Aire marine protégée
ANAT	Agence nationale de l'aménagement du territoire
AND	Agence nationale des déchets
ANDT	Agence nationale du développement du tourisme
ANSEJ	Agence nationale de soutien à l'emploi de jeunes
APC	Assemblée populaire communale
CAR/ASP	Centre d'activités régionales / Aires spécialement protégées
CAR/PAP	Centre d'activités régionales / Programme d'actions prioritaires
CCR	Centre cynégétique de Réghaia
CET	Centre d'enfouissement technique
CMI	Cadre méthodologique intégratif
CNDRB	Centre national de développement des ressources biologiques
CNFE	Conservatoire national des formations à l'environnement
CNL	Commissariat national du littoral
DGF	Direction générale des forêts
DPRH	Direction de la pêche et des ressources halieutiques
DRE	Direction des ressources en eau de la wilaya
DSA	Direction des services agricoles
EDEVAL	Etablissement-développement des espaces verts d'Alger
ENSSMAL	Ecole nationale supérieure des sciences de la mer et de l'aménagement du littoral
FNED	Fonds national pour l'environnement et la dépollution
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FNPLZC	Fonds national pour la protection du littoral et des zones côtières
GIZC	Gestion intégrée des zones côtières
MADR	Ministère de l'agriculture et du développement durable
MATE	Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement
MedPartnership	Partenariat stratégique pour le grand écosystème marin de la Méditerranée
MREE	Ministère des ressources en eau et de l'environnement
ONEDD	Observatoire national de l'environnement et du développement durable
ONG	Organisation non-gouvernementale
PAM	Plan d'action pour la Méditerranée
PCR	Plan côtier de Réghaia
PDAU	Plan directeur de l'aménagement et de l'urbanisme
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
POS	Plan d'occupation des sols
SAU	Surface agricole utile
SDAAM	Schéma directeur d'aménagement du territoire de l'aire métropolitaine
STEP	Station d'épuration des eaux usées
UNESCO-PHI	UNESCO – Programme hydrologique international
ZEST	Zone d'expansion et site touristique
ZET	Zone d'expansion touristique

Remerciements

Nous tenons à remercier M^{me} Željka Škaričić, directrice du CAR/PAP, M^{me} Daria Povh, coordinatrice CAR/PAP du projet MedPartnership, ainsi que leur collaboratrice M^{me} Véronique Evers, pour leur soutien tout au long du projet.

Ces remerciements s'adressent aussi à M. Matthew Lagod de l'UNESCO-PHI, M^{me} Souha El Asmi du Centre d'activités régionales / Aires spécialement protégées (CAR/ASP), et à M. Sami Ben Haj du Conservatoire du littoral français, coordinateurs internationaux des experts pour les institutions respectives.

Ces remerciements vont également aux experts nationaux du CAR/PAP, M. Kamel Touati, M. Hamdane Meziane, M. Samir Grimes, M. Ouamer Makhoukh, M. Karim Chenit, M. Smain Labaoui, M. Mohamed Bourmad et M. Omar Mazouz, ainsi qu'à l'expert de l'UNESCO-PHI, M. Haouchine, et aux experts du Conservatoire du littoral, M. Vincent Rivière, M. Matthieu Charrier, M. Joseph Celse et M. Julien Baret.

Outre les membres de l'équipe du Plan côtier de Réghaia (PCR), ces remerciements s'adressent aussi à tous les membres du comité intersectoriel de suivi de l'activité, ainsi qu'aux autres acteurs qui ont participé aux ateliers de durabilité et de validation des produits du PCR, et tout particulièrement aux représentants des secteurs socioéconomiques et des organismes sous tutelle ainsi que du secteur administratif de Rouïba (délégué de wilaya), au directeur du Centre cynégétique de Réghaia (CCR), à la présidente de l'Assemblée populaire communale (APC) de Herraoua, au représentant du président de l'APC de Réghaia, aux représentants des services de sécurité, aux Organisations non-gouvernementales (ONG), notamment, le président de l'association « Amis du lac de Réghaia », ..., et aux étudiants de l'ENSSMAL.

Nous tenons enfin à remercier le Ministère des ressources en eau et de l'environnement (MREE) algérien, et plus particulièrement la Direction de la conservation de la diversité biologique du milieu naturel, des sites, des paysages et du littoral, pour toute son aide et son assistance, grâce auxquelles se sont tenues les réunions intersectorielles et se sont réalisés les ateliers participatifs du PCR.

Introduction

La Gestion intégrée des zones côtières (GIZC) a globalement pour but de garantir la durabilité et l'intégrité des écosystèmes côtiers, en recherchant la conciliation du développement socio-économique avec la protection de l'environnement et des paysages. Son élaboration et sa mise en pratique s'appuient essentiellement sur les principes suivants :

- l'interdépendance et la complémentarité des parties côtières et marines ;
- l'approche systémique dans l'aménagement et la gestion de la zone côtière et du rivage marin ;
- la coordination et la concertation entre les institutions et les secteurs socio-économiques pour la valorisation et la protection des ressources côtières, en prenant en compte la multiplicité et la diversité des activités ;
- la participation de toutes les parties prenantes, y compris les populations, aux processus de décision et de planification, en s'appuyant sur la conception et la réalisation d'un projet collectif de territoire.

C'est dans ce contexte que le PCR a été initié. Il s'appuie principalement sur l'engagement d'un processus de gestion intégrée, dans une zone côtière qui s'étale sur les territoires de deux communes, Réghaia et Herraoua et qui connaît des enjeux écologiques et démo-économiques représentatifs de la problématique socio-environnementale du littoral algérois.

Entrepris au courant du premier trimestre 2012, son objectif était de réaliser, en partenariat, une expérience pilote en matière de GIZC, qui devait selon les termes du Protocole GIZC, « ...préciser les orientations de la Stratégie nationale de GIZC pour l'Algérie et aboutir à sa mise en œuvre au niveau local ». Le PCR se base sur l'esprit et la lettre de ce texte juridique. Il s'inspire notamment de ses dispositions relatives aux objectifs et principes généraux de la GIZC (articles 5 et 6), aux stratégies méditerranéennes et nationales GIZC, ainsi qu'à

l'élaboration de programmes côtiers (articles 17 et 18).

Plus précisément, les résultats produits par le projet PCR peuvent être présentés à travers deux volets :

- La prise en charge des dégradations et des dysfonctionnements qui apparaissent dans le territoire des deux communes côtières et ce malgré les efforts consentis par les pouvoirs publics pour les contrecarrer. Les enjeux socio-environnementaux sont d'autant plus importants, que le périmètre concerné comprend une zone humide côtière et une partie marine adjacente, au patrimoine naturel remarquable, dont l'évolution n'échappe pas au poids et aux contraintes de la croissance régionale (influence du pôle algérois). L'observation et les investigations ont été élargies à l'échelle des deux communes en question, afin de mieux cerner et comprendre les menaces qui pèsent sur le milieu naturel et ses ressources.
- L'engagement et la promotion d'une démarche intégrative introduisant un processus de gestion territoriale, qui essaye de promouvoir une nouvelle approche partenariale et collaborative, impliquant l'ensemble des acteurs et intervenants. Pour la première fois en Algérie, à une échelle spatiale réduite et autour d'une problématique de conservation d'un patrimoine naturel sensible, a été engagée une réflexion pour faire avancer l'idée d'un projet collectif de territoire sous la forme d'un plan côtier. Les travaux entrepris ont essayé de démarrer le processus de la mobilisation des parties prenantes, autour des enjeux économiques, sociaux et environnementaux, en privilégiant la démarche participative et intersectorielle et en utilisant des indicateurs clés co-construits dans une perspective d'intégration et donc de durabilité de la zone

humide et de son environnement côtier et marin.

- Globalement, le but poursuivi par le PCR est la réalisation d'une expérience pionnière menée dans l'esprit du Cadre méthodologique intégratif (CMI), mis en place par le Partenariat stratégique pour le grand écosystème marin de la Méditerranée (MedPartnership). Le processus d'intégration introduit a permis de démarrer le fonctionnement des leviers fondamentaux pour la préparation et la mise en œuvre de la gestion intégrée des zones côtières : la dynamique participative la stimulation de l'esprit de travail collectif et l'approche transversale (voir figure 1).

La réalisation du PCR a été structurée en trois grandes phases majeures :

- i) La qualification de la situation existante. Les investigations ont été orientées vers la collecte de données et d'informations multi sources, permettant de caractériser et de mesurer les potentialités existantes, et de positionner l'état du milieu et des ressources en rapport avec des référentiels co-construits de durabilité. La question a été de savoir dans quelle mesure la situation répond aux besoins d'un développement durable.
- ii) La formulation d'une stratégie de durabilité et l'élaboration d'un programme d'actions

intégrées. A ce niveau du processus, les principaux enjeux sont déclinés en rendant compte des problèmes-clés pour suggérer des axes stratégiques et des actions concrètes et cohérentes à entreprendre.

- iii) L'engagement et la mise en œuvre du programme d'actions. Dans cette étape cruciale du projet sont définies et précisées la faisabilité des actions et les modalités de leur réalisation sur les plans opérationnels et financiers.

L'organisation du PCR s'est inspirée d'une approche systémique. Elle s'est appuyée sur deux types d'activités : l'étude de cinq domaines thématiques (biodiversité, urbanisation, socio-économie, pollution, ressource hydrique) et deux activités transversales (durabilité et processus GIZC, système d'information géographique).

Tout au long de leur déroulement, les travaux du PCR ont été ponctués par la réalisation de 5 ateliers participatifs, dont le retour d'expérience indique des enseignements intéressants.

La démarche intégrative et participative engagée par le PCR a produit un programme d'actions. Parmi elles, celles qui ont été retenues comme prioritaires sont focalisées sur la valorisation et la protection du périmètre défini par la zone humide et les parties côtière et marine avoisinantes.

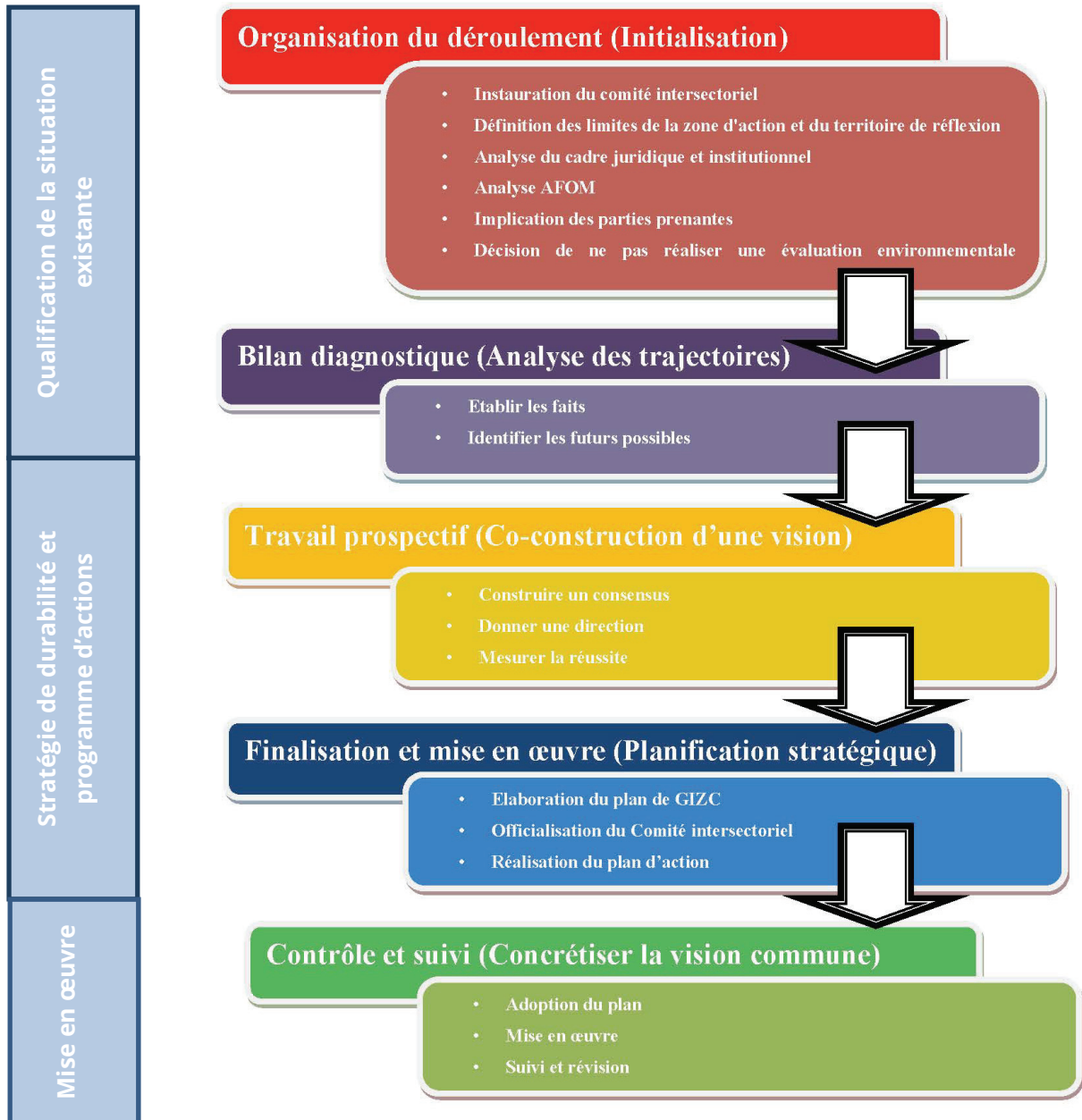


Figure 1 : Relations Cadre méthodologique intégratif (CMI) et Plan côtier de Réghaia (PCR)

1 Organisation et déroulement du PCR : engager une démarche intégrative

Le facteur clé de l'initiation du PCR est l'engagement d'un processus intégratif qui s'inscrit dans une perspective de développement durable. Il s'agit en fait d'une approche territoriale globale, au niveau des communes côtières de Réghaia et Herraoua, qui vise l'intégration de multiples composantes, en vue de la valorisation et de la protection du milieu naturel et de ses ressources. Dans ce contexte, les objectifs, l'organisation et le déroulement du PCR recherchent à décliner une vision commune de la situation et à suggérer des actions à entreprendre pour l'orienter vers une image collective de son futur souhaitable. L'aboutissement de cette démarche dépend fondamentalement des capacités et des disponibilités de communication des différentes parties prenantes. L'appropriation de la problématique à un niveau subsidiaire, par les multiples intervenants est un déterminant essentiel pour l'engagement et la promotion du processus intégratif.

1.1 Les objectifs

Partie prenante de l'aire métropolitaine algéroise en forte croissance et support d'un patrimoine naturel remarquable (paysage, morphologie, biodiversité), la zone côtière de Réghaia est un territoire connaissant des enjeux écologiques et socio-économiques, représentatifs de la problématique du développement durable du littoral national. La démarche appliquée tout au long de la réalisation du PCR a essayé de s'appuyer sur une approche globale, cohérente et opérationnelle. Elle s'est inspirée des principes généraux du Protocole GIZC qui indiquent :

- la référence à la stratégie nationale en matière de gestion intégrée du littoral ;
- la détermination d'une vision partagée sur les potentialités, les ressources et les menaces dans le périmètre d'étude ;
- la co-construction d'un projet de territoire ;

- la mise au point, dans un esprit collaboratif, d'un programme d'actions intégrées, pour la réalisation du projet de territoire dont il est question.

Malgré la difficulté de la tâche, eu égard à la complexité des enjeux et aux inerties du système en place, l'étude PCR s'est tracé comme objectif global, l'engagement et le confortement d'un dispositif de gestion intégrée, comme option inéluctable pour la durabilité de l'écosystème côtier. Ceci a fait qu'elle s'est déroulée en essayant de contribuer à la promotion d'un modèle intégratif pour la valorisation et la protection du milieu naturel et de ses ressources. Pour tout cela, au fur et à mesure de sa réalisation, des efforts ont été déployés pour avancer autant que possible dans une approche fondée sur :

- la promotion d'un contexte de concertation et de convergence de points de vue entre les multiples acteurs et intervenants ;
- la globalité, en prenant en compte l'ensemble des questions clés autour de la durabilité de l'écosystème et de ses ressources ;
- la prospective, en anticipant sur le devenir du périmètre d'étude sur la base d'une image future collective ;
- l'intégration, en mettant au point un programme d'actions sur la base d'une coordination et d'une démarche résolument participative.

1.2 Le cadrage

L'étape « cadrage » du PCR a précisé le contexte de son engagement et de son opportunité. Elle a conclu et mis en perspectives les résultats des travaux engagés durant la « mission préparatoire de l'étude portant plan côtier de Réghaia », en déclinant les termes de références et les objectifs par phase, en s'attachant à déterminer la démarche et la structuration retenues pour la réalisation de l'étude.

Plus précisément, en s'inscrivant dans l'esprit méthodologique défini par le CMI, cette étape préliminaire a permis :

- de cerner le cadre dans lequel se présentent les défis et les enjeux, ainsi que la perception qui en est faite au niveau de la zone étudiée ;
- de préparer un dispositif opérationnel pour la réalisation de l'étude, en ayant essayé de privilégier la participation et la collaboration entre les thématiques d'une part et les parties prenantes d'autre part ;
- de préciser le processus dans lequel doit évoluer le PCR à travers le déploiement de ses différentes activités. A ce titre le contexte international et régional a été présenté en mettant en évidence l'émergence et l'évolution du concept de gestion intégrée. Cet ancrage conceptuel et les présupposés de l'intégration ont inspiré le cadrage méthodologique, organisationnel et de mise en œuvre du PCR.

On peut présenter en trois grands volets les résultats de cette étape de cadrage.

Les domaines d'étude et les thématiques qui ont été investis

Les activités qui se sont déployées dans le cadre du PCR ont été déterminées avec le souci de répondre aux besoins d'une approche systémique et transversale en mesure de rendre compte de la diversité de la situation, de l'état des lieux et de la multiplicité des enjeux. A cet égard, le dispositif organisationnel retenu s'appuie sur deux types d'activités :

- a) Les activités thématiques :
 - patrimoine naturel et biodiversité terrestres
 - biodiversité marine
 - urbanisation et artificialisation des sols
 - activités socio-économiques
 - ressources en eau et pollution hydrique
 - pollution détritique
- b) Les activités transversales :
 - durabilité et processus GIZC
 - SIG et cartographie

Le choix et la délimitation du périmètre d'étude

L'opération pilote relative au PCR se fonde principalement sur la problématique de gestion durable d'un écosystème côtier sensible en privilégiant l'approche GIZC. La démarche intégratrice que cette dernière nécessite suppose la référence à des compétences et à des facteurs territoriaux qui dépassent la délimitation géographique de l'écosystème en question. Il s'agit en fait de la durabilité d'un patrimoine naturel stratégique dont les enjeux socio-environnementaux en présence, s'inscrivent dans une dimension territoriale élargie.

La délimitation du périmètre d'étude était donc une question cruciale qu'il fallait clarifier en se donnant des échelles les plus pertinentes pour la compréhension des pressions et de l'influence des acteurs autour de la zone humide côtière et de sa partie marine adjacente, d'une part, et pour préciser un espace d'interventions et d'actions concrètes visant sa valorisation et sa protection d'autre part. Pour cela deux échelles spatiales ont été retenues :

- a) Une échelle globale de réflexion thématique permettant une vue d'ensemble du territoire dans lequel s'inscrit la zone d'étude. Cette échelle permet une compréhension synthétique des enjeux, pressions, menaces et risques en amont exerçant une influence sur la zone d'étude correspondant à l'aire métropolitaine d'Alger pour la partie terrestre et la zone marine allant de la limite est de Réghaïa à El Marsa intégrant la zone envisagée pour le classement en aire marine protégée ainsi que les secteurs concernés par les activités de pêche (carte 1).
- b) Une échelle locale d'étude et d'intervention assurant une perception fine du territoire de la zone d'étude, de son évolution et des contraintes qui s'y exercent. Les études à cette échelle concerneront les deux communes côtières abritant le lac à savoir Réghaïa et Herraoua et une partie marine correspondant à la zone contiguë à ces dernières (carte 2).

PLAN CÔTIER DE RÉGHAÏA



Carte 1 : Une zone d'étude insérée dans l'aire métropolitaine algéroise



Carte 2 : Un périmètre élargi d'investigations pour une meilleure approche des enjeux

La mobilisation des parties prenantes et le contexte de gestion

Il faut rappeler que la problématique du projet PCR est principalement déterminée par l'engagement d'une démarche d'intégration à travers la conduite d'une opération pilote de GIZC, autour d'un enjeu socio-environnemental côtier de durabilité. Le projet nécessite la mobilisation des multiples intervenants impliqués directement ou indirectement dans la réalisation de cette opération territoriale locale et la reconnaissance globale du système et du contexte de gestion en place. Pour cela, l'étape cadrage du projet PCR s'est appliquée à opérer sur deux registres :

- a) l'identification des acteurs et intervenants en procédant à un inventaire aussi complet que possible des acteurs et institutions opératoires dans le périmètre de l'étude. Il a été procédé à l'identification des structures de gestion et d'administration, ainsi qu'à celles des représentants de la société civile et des catégories professionnelles.
- b) le recensement des textes juridiques et autres règlements existants en rapport avec l'exploitation des ressources naturelles, le développement durable du milieu littoral ou des références liées à la politique d'aménagement, de protection ou de valorisation du territoire susceptibles d'avoir des prolongements sur la gestion du périmètre du PCR.

2 Le bilan diagnostic : évaluer la situation, décliner les enjeux

La première phase du PCR a eu comme objectifs globaux l'évaluation de l'état du milieu et des ressources, la qualification du contexte de gestion existant, la formulation des enjeux, et la déclinaison des axes stratégiques pouvant soutenir des actions de durabilité.

Les investigations et les travaux des activités thématiques se sont déployés dans plusieurs domaines, retenus dans l'étape du cadrage du PCR. Les résultats obtenus ont alimenté l'approche et l'analyse systémique participative qui ont été l'objet de l'activité transversale « *durabilité et processus GIZC* ». Des rendus ont été établis par les activités thématiques (cf. les rapports des consultants mentionnés en références bibliographiques).

2.1 Les travaux thématiques

2.1.1 Sites naturels paysages et biodiversité terrestre

L'état des lieux, bien qu'incomplet pour certaines composantes de l'écosystème, montre toute la

richesse du site en matière de biodiversité, de potentiel naturel et de beauté des paysages (photographie 1). Mais toutes ces composantes sont soumises à des dégradations multiples qui peuvent menacer sérieusement l'équilibre du milieu et de ses ressources. Ceci se traduit par des habitats naturels en régression comme c'est le cas du cordon dunaire, des prairies humides, des végétations hygrophiles, des zones de nidification de l'avifaune aquatique. Les raisons de cette situation sont multiples et sont en relation avec le braconnage et les déprédations des pontes, la surcharge pastorale rédhibitoire, l'empêchement de nidification pour les espèces, l'implantation de décharges sauvages, les constructions illicites et la prolifération de l'habitat précaire, la fréquentation excessive des plages, la surexploitation des eaux du lac à des fins d'irrigation, l'envasement rapide du plan d'eau et la pollution aigüe des eaux du lac.



Photographie 1 : Une biodiversité terrestre et marine remarquable de plus en plus menacée

2.1.2 Biodiversité marine et habitat côtiers remarquables

L'inventaire de la biodiversité marine de la zone du PCR permet d'apprécier la valeur patrimoniale de celle-ci (photographie 1). Les agressions à l'intégrité de cet écosystème du fait des activités anthropiques développées à terre n'ont pas encore produit une dynamique irréversible de dégradation du milieu. Toutefois, l'accent est mis sur le constat d'une évolution négative de l'état général de l'environnement marin côtier et du littoral. On indique une perte de la qualité du milieu et de ses habitats, une diminution de la productivité marine, une raréfaction des espèces remarquables, un déficit de suivi, de la planification et d'une gestion concertée. Même si les procédures existent elles ne sont pas optimisées.

2.1.3 Urbanisation et artificialisation des sols

La croissance démo-économique et les structures urbaines qui la supportent, engendrent un certain nombre de dysfonctionnements et de dégradations (photographie 2).

On retient notamment :

- l'implantation de programme d'habitat sur des terres agricoles appartenant au secteur non urbanisable ;
- le développement accru d'habitat illicite et la prolifération accrue du nombre de bidonvilles (85 bidonvilles en 2012) ;
- l'accroissement des tailles des agglomérations par l'extension de leur tissu urbain provoquant leur conurbation (agglomérations de Chebcheb, Djaafri et El Bey, à Réghaia, ainsi que Ouled Maamar, Ain Kahla et le chef-lieu de Herraoua). De nouvelles agglomérations apparaissent ;
- le développement de l'urbanisation dans le domaine littoral et l'extension de programmes de construction dans des secteurs inappropriés car non conformes aux prévisions du Plan directeur de l'aménagement et de l'urbanisme (PDAU) en vigueur (zone d'habitat urbain nouvelle dans l'ouest d'Herraoua).

2.1.4 Ressources en eau

En matière de ressources hydriques superficielles, le volume d'eau ruisselé vers le lac est d'environ 7,6 hm³/an. La comparaison de cette valeur avec celle obtenue en 1984 montre une réduction de 25% environ. Pour ce qui est des eaux souterraines, les réserves totales seraient de 31.33 hm³ et les ressources régulatrices ou exploitables seraient de 4,66 hm³/an. Ainsi, la ressource hydrique totale exploitable (superficielle et souterraine) serait de plus de 12 hm³/an, répartie entre les eaux de surface (62%) et les eaux souterraines (38%). Il y a donc une très bonne adéquation besoins-ressources. En effet, nous constatons que la ressource est largement suffisante pour l'alimentation en eau potable des populations de la zone d'étude.

2.1.5 Pollution hydrique et assainissement

Il est fait part dans le domaine de la pollution hydrique et de l'assainissement de la nécessité de promouvoir la coordination et la concertation entre les différents intervenants, afin de garantir la réussite de toutes les actions. La préservation de l'environnement et de la ressource en eau passe par la modernisation des systèmes d'assainissement et l'application de la loi. Malgré les dispositions réglementaires mises en place par le législateur, des volumes importants d'eaux usées industrielles sont déversés annuellement dans les réseaux publics sans traitement préalable, et dans plusieurs cas ces effluents sont déversés directement dans les milieux naturels (photographie 2).

Les cadres règlementaires et institutionnels qui gèrent les réseaux d'assainissements en général, et les rejets industriels en particulier, existent, et les institutions en charge d'appliquer cette réglementation sont clairement définies. Mais le manque d'une culture environnementale et de sens de la responsabilité dans la mise en application des lois fait que la situation est loin d'être parfaite.

2.1.6 Pollution par les déchets solides

Comme dans beaucoup d'autres régions urbanisées du littoral, la pollution par les déchets solides est

menaçante, et le niveau d'hygiène du milieu est plutôt faible. On constate l'insuffisance de la capacité managériale des services municipaux, et l'absence de cadre de coordination et de concertation entre les acteurs locaux dans la zone de protection du lac. Les moyens matériels des deux communes sont théoriquement suffisants mais leur rendement reste faible, en particulier dans la zone autour du lac, où la collecte, le balayage et l'entretien des berges sont encore insuffisamment accomplis.

A cause des perturbations de la collecte et de l'incivisme, les dépôts anarchiques sont multiples. Les taxes en rapport avec l'administration des déchets solides sont faiblement recouvrées (taxes d'enlèvement des ordures ménagères). Les insuffisances institutionnelles et réglementaires constatées doivent être comblées par la mise en place d'une structure pérenne et l'application effective des lois existantes.

2.1.7 Aspects socioéconomiques

D'un point de vue démographique, la population de la zone compte environ 90,000 habitants en 2007. La croissance annuelle pour les communes de

Réghaïa et Herraoua est importante, ce qui s'explique notamment par les opportunités qu'offre le pôle industriel de Rouïba, qui attire les populations des wilayas limitrophes, ainsi que par l'implantation des programmes d'état de logement. La population est jeune, 58% de la population totale ayant moins de 30 ans (Tour du Valat, 2007).

Pour ce qui est des activités économiques, la zone industrielle de Rouïba emploie environ 40,000 personnes, tandis que l'agriculture est la deuxième source de revenus de la zone. Le tourisme n'est à l'heure actuelle qu'une source de revenus additionnels pendant la saison estivale, mais elle pourrait se transformer en source pérenne car le site recèle des potentialités importantes qu'il est prévu d'exploiter grâce au développement de la zone d'expansion touristique dans une partie de la zone du PCR. Le chômage dans la zone reste important.

Il est à noter qu'il était initialement prévu que le plan comporte une activité transversale sur le changement climatique, question clé aujourd'hui reconnue comme incontournable dans toute approche GIZC. Cependant, dès la mise en place de l'activité, trois freins majeurs sont apparus :



Photographie 2 : La croissance démo-économique à l'origine d'une urbanisation incontrôlée et de rejets dégradants

- la taille modeste du périmètre de la zone étudiée (8 000 hectares) jugée comme non pertinente pour une telle étude par les experts en changement climatique nationaux ;
- le manque de données disponibles ;
- l'insuffisance du financement prévu pour cette activité exigeant des ressources importantes.

Pourtant, le manque de prise en considération de cet enjeu par les parties prenantes lors du processus participatif tend à montrer que cette question mériterait d'être approfondie dans les plans à venir.

2.2 L'analyse de durabilité

2.2.1 Une situation de non durabilité

En rapport avec les travaux et l'étude des résultats des activités thématiques et en concertation entre les différents experts et représentants sectoriels, 24

indicateurs-clés de durabilité ont été retenus pour faire l'analyse de durabilité du territoire délimité par le périmètre d'étude du PCR.

L'image synoptique de la durabilité actuelle du système territorial Réghaia-Herraoua, que relatent les 24 indicateurs clés retenus (2012), indique globalement une situation de non durabilité (figure 2), qui a donc besoin d'une reprise en main et d'un programme pour l'orienter vers le développement durable.

L'infléchissement de la situation socio-environnementale du système territorial Réghaia-Herraoua vers la durabilité suppose la fixation d'objectifs (horizon 2020-2025) pour chacun des indicateurs-clés de durabilité.

Indicateurs clés retenus

1	Population employée / population active
2	Nombre de lits touristiques / linéaire côtier total
3	Surface des sites marins légalement protégés / surface sites à protéger
4	Nombre d'espèces marines éteintes ou menacées d'extinction
5	Recul annuel moyen du trait de côte sableux
6	Linéaire interdit à la baignade / linéaire total
7	Surface boisée / surface communale totale
8	Surface urbanisée du domaine littoral / surface totale du domaine littoral
9	Superficie urbanisée dans la bande des 300 m / surface totale bande des 300 m
10	Indice de diversité spécifique global de la flore
11	Indice de diversité spécifique des oiseaux d'eau
12	Superficie agricole utile (SAU) urbanisée / SAU totale
13	Surface irriguée en goutte à goutte et en aspersion / total surface irriguée
14	Volume de déchets ménagers collectés / volume des déchets ménagers produits
15	Volume de déchets ménagers récupérés / volume de déchets ménagers produits
16	Volume de déchets industriels récupérés/volume des déchets industriels produits
17	Consommation domestique en eau par personne (l/j)
18	Volume eaux usées domestiques traitées / volume total eaux usées produites
19	Nombre d'unités industrielles traitant les rejets / total des unités industrielles
20	Densité de la population (hab./km ²)
21	Population urbaine / population totale
22	Taux de croissance de la population urbaine
23	Taux d'occupation par logement
24	Habitations précaires / parc immobilier total

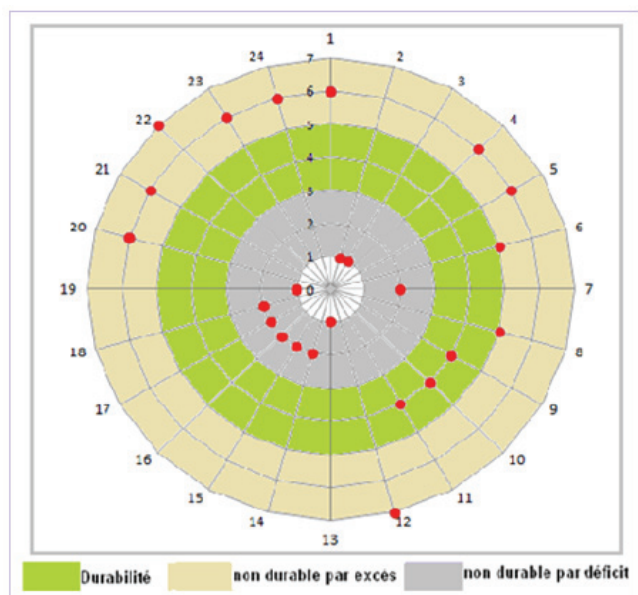


Figure 2 : Une situation socio-environnementale globalement non durable

Une stratégie globale de durabilité, sous-tendue par un scénario alternatif à même de déterminer des domaines d'actions prioritaires, a été jugée nécessaire et urgente, pour tendre vers un futur souhaitable.

Elle devait suggérer un programme d'actions intégrées. Pour lui assurer le maximum de légitimité et donc lui donner de meilleures garanties de son application, il était nécessaire que l'ensemble des acteurs et des intervenants se l'approprient.

La déclinaison des principaux enjeux

La plupart des indicateurs-clés indiquent un état de non durabilité. Plusieurs constats expliquent cette situation :

- L'urbanisation incontrôlée produit un cadre de vie qui, souvent, ne répond pas au minimum de qualité requis. Le logement urbain est insuffisant et l'habitat précaire persiste.
- Le foncier agricole est lourdement menacé par la croissance, la plupart du temps anarchique, du bâti urbain et par le mitage de l'espace rural.
- Le patrimoine boisé, déjà naturellement désavantagé, subit une dégradation inquiétante.

- Les sites naturels sensibles et la biodiversité, principalement la zone humide côtière dite « lac de Réghaia » et sa partie marine, doivent impérativement bénéficier d'un programme de réhabilitation, de conservation et de gestion.
- Le linéaire côtier est encore naturellement préservé, notamment dans la bande la plus proche du trait de côte, mais sa durabilité dépend fondamentalement d'une politique préventive rigoureuse en matière d'occupation du domaine littoral.
- La prise en charge des eaux usées urbaines a besoin d'être renforcée. Le traitement primaire assuré actuellement pour une partie des rejets reste encore insuffisant.
- Les unités industrielles, nombreuses et concentrées sur la zone Rouïba-Réghaïa, prennent insuffisamment en charge leurs rejets liquides et solides. Globalement, la situation dans ce domaine est loin du minimum de durabilité.
- La collecte des déchets solides affiche peut être des progrès notables, notamment en agglomération, mais leur traitement et leur récupération ont besoin encore d'une meilleure prise en charge.
- La dotation en eau potable indique une situation relativement satisfaisante, qui résulte de la croissance des investissements publics ces dernières années. Mais les besoins socioéconomiques encore plus importants dans le futur et les mises en garde proférées par les experts quant à la rareté à venir de la ressource qui pourrait être sérieusement affectée par le changement climatique nécessitent une meilleure gestion sectorielle : lutte contre le gaspillage, dépollution et recyclage des eaux usées, développement des techniques d'irrigation plus économe de la ressource.
- Le développement rural reste encore insuffisant. La dynamisation des actions dans ce domaine fixera mieux les populations en dehors des agglomérations et diminuera les pressions et les dysfonctionnements urbains.

- Le développement du tourisme est nettement en deçà des potentialités locales. La nature encore conservée de la zone côtière est un atout qu'il convient d'exploiter pour la promotion d'un tourisme balnéaire écologique et de qualité.
- Le système de gouvernance doit se conformer et s'adapter aux impératifs de la durabilité du milieu et de ses ressources. La situation actuelle dénote des progrès importants qui restent encore à accomplir en matière de participation des populations aux décisions, de convergence d'objectifs sectoriels, d'application des textes ciblant la valorisation et la protection de l'environnement.

L'infléchissement de cette situation socio-environnementale vers une situation future plus durable, suppose une stratégie globale, pour tendre vers un futur souhaitable. Ce qui revient à dire la nécessité d'engager dès à présent des actions et de mettre en place des dispositifs dans plusieurs domaines : dynamisation du développement en milieu rural, maîtrise/contrôle du système et du tissu urbain, exploitation rationnelle des ressources en eau et traitement des eaux usées, prise en charge des déchets solides, protection et valorisation de la bande côtière et de la biodiversité marine et terrestre, et promotion des équipements et des activités sociales.

Ces domaines d'actions sont ancrés dans une stratégie de durabilité qui se décline en quatre axes :

- **La maîtrise du système urbain et la conservation du milieu naturel**, à travers une reprise en main des instruments d'aménagements existants (PDAU et POS), orientant l'occupation de l'espace communal dans le sens de la cohérence des développements sectoriels et de l'équilibre du milieu et du patrimoine naturels, notamment au niveau du domaine littoral (défini par la loi littoral 02-02) et comprenant la zone humide de Réghaia et la partie marine adjacente.
- **Le traitement des eaux usées et la conservation de la ressource hydrique**, par une démarche volontariste visant à la prise en charge globale des rejets d'eaux usées, notamment celles qui parviennent en mer et au niveau du milieu lacustre, ainsi que par une utilisation rationnelle et économe de l'eau (Adduction d'eau potable (AEP), industrie, irrigation, ...).
- **Le développement d'un tourisme durable**, par des perspectives et des actions orientées vers la promotion d'un tourisme créateur d'emplois et adapté aux capacités de charge et à la spécificité notamment de la zone côtière, en tant que partie prenante d'une aire marine et côtière bio stratégique avec un potentiel naturel encore relativement bien conservé (écosystème lacustre, plage et dunes, biodiversité, ...).
- **La prise en charge effective et intégrée de la pollution par les déchets** en œuvrant pour l'amélioration des dispositifs de collecte et la promotion d'un circuit de valorisation et de recyclage, dont le produit peut être précieusement orienté vers les besoins en fertilisant de l'agriculture (compost).

3 Le travail prospectif : formuler la vision

Le travail prospectif s'est déroulé dans la deuxième phase de réalisation du PCR. Il s'est en fait déployé en deux étapes successives.

La première a consisté en la conduite d'un travail de prospective en s'appuyant sur les axes stratégiques et les indicateurs-clés formulés par l'analyse de durabilité pour, une fois ces derniers mis en cohérence, dégager des domaines d'actions prioritaires. Elle correspond à « l'analyse des trajectoires », « co-construction d'une vision » et « planification stratégique » du CMI.

La deuxième étape de la deuxième phase du PCR a porté sur la « concrétisation de la vision », c'est-à-dire la mise en œuvre du PCR.

La première étape s'est déroulée à travers trois ateliers avec des travaux en inter ateliers pour aboutir à un programme d'actions, qui fait l'objet de ce présent chapitre 3 (cf. photographie 3).

3.1 Les ateliers participatifs : conforter le processus intégratif

La deuxième phase du PCR a été engagée avec l'idée centrale du renforcement de la démarche d'intégration. L'infléchissement de la situation socio-environnementale du périmètre territorial étudié, vers la valorisation et la protection de son écosystème, nécessite la suggestion d'un programme d'actions intégrées, approprié par l'ensemble des parties prenantes. C'est dans ce but et dans cet esprit que se sont déroulés trois ateliers prospectifs et participatifs.

3.1.1 Le premier atelier

L'objet était d'abord la compréhension des tendances, et ensuite la suggestion d'alternatives. Il était essentiellement motivé par un triple objectif :

- Le confortement de la dynamique participative engagée au cours de la première phase du PCR. Pour cela plusieurs catégories d'acteurs ont été représentées (gestionnaires et élus locaux, représentants de l'administration régionale,

services techniques décentralisés, experts et société civile, étudiants, ...).

- La mise à niveau de tous les participants (représentants locaux notamment) en matière d'informations sur les produits issus de la première phase.
- La validation collective des indicateurs retenus et des axes prioritaires de la stratégie de durabilité y afférente.

Trois axes prioritaires transversaux, jugés comme fondamentaux et stratégiques ont été débattus, retenus et définitivement validés. Ils concernaient les actions transversales suivantes : la délimitation d'un périmètre d'actions prioritaires autour de la zone humide, la promulgation du décret de classement du projet de réserve naturelle, et la création d'un établissement de gestion de la réserve naturelle

Enfin le premier atelier s'est terminé par la proposition aux participants des points qui allaient faire l'objet du deuxième atelier à savoir : le renforcement de la démarche participative (en reprenant les échanges et discussions entre les participants, en groupes et en séances plénières), la traduction des domaines d'actions stratégiques en projets opérationnels en veillant à la compatibilité des opérations, en affinant leurs contenus et en réfléchissant sur leurs faisabilités, et enfin la définition d'un programme d'actions pilotes prioritaires.

3.1.2 Le deuxième atelier

Le deuxième atelier s'est attaché à finaliser la formulation collective du futur et à préciser le dispositif pour l'atteindre. Sa réalisation s'est faite dans l'esprit de la consolidation du processus intégratif. Il fallait aussi déterminer et valider les domaines prioritaires en relation avec les axes stratégiques en s'appuyant sur une approche globale et intégrée, afin de formuler des actions en entamant d'ores et déjà la réflexion sur leur

priorité, leur faisabilité et les acteurs ou institutions susceptibles de les porter. Plus précisément le déroulement de l'atelier a permis de :

- reprendre les échanges et discussions entre les participants, autour des domaines d'actions ;
- traduire les domaines d'actions stratégiques en projets opérationnels en affinant leurs contenus et en engageant la réflexion sur leurs faisabilités ;
- affiner les trois actions stratégiques validées : le périmètre prioritaire autour de la zone couverte par le projet de réserve naturelle, la promulgation du décret de classement en réserve naturelle et la création d'un organisme de gestion de la réserve naturelle ;
- définir et valider un programme d'actions pilotes prioritaires.

3.1.3 Le troisième atelier

Le troisième atelier a eu pour but la précision et l'affinement des actions afférentes aux domaines prioritaires définis. Il s'appuie sur les résultats cumulés et enchaînés de la première phase et sur

ceux des deux précédents ateliers. Les participants ont par conséquent en commun :

- déterminé et précisé les opérations prioritaires par domaine d'action ;
- débattu et affiné les dispositifs et les mesures à prendre pour la mise en œuvre des 3 actions transversales stratégiques : décret de classement, organisme de gestion et périmètre d'actions prioritaires ;
- identifié les missions et les porteurs des projets opérationnels retenus ;
- discuté, pour certaines opérations, les segments et dispositifs de financement.

Les représentants des différentes institutions ont tous adhéré à l'idée essentielle qui consiste à dire que l'enjeu prioritaire est la protection et la préservation durable de la zone humide et de la zone marine de Réghaia.

Les participants ont retenu la proposition de reprendre les trois ensembles thématiques validés lors des deux précédents ateliers avec leurs domaines respectifs d'actions ainsi que les opérations y afférentes et de procéder à leur classement par ordre de priorité.



Photographie 3 : Travaux d'ateliers en séance plénières, en groupe, et rendus de groupe

En dernière séance, pour chaque opération a été suggéré son créneau porteur, c'est-à-dire l'institution ou l'organisme qui sera le principal mandataire et donc responsable de l'engagement et du suivi.

3.2 Formulation d'un programme d'actions

Les ateliers d'intégration qui ont porté sur le développement durable du périmètre délimité pour le PCR ont abouti à la formulation d'une vision collective, et d'un futur souhaitable, qui se traduisent par un projet collectif de territoire. Le processus intégratif et participatif, poursuivi à travers l'organisation des trois ateliers, a permis de

traduire les domaines d'actions en opérations plus précises et mieux ciblées, pour parvenir à dégager un plan global, ancré dans la stratégie de durabilité, validé par l'ensemble des partenaires. Ce scénario alternatif est caractérisé par la détermination de 4 programmes d'actions à mettre en œuvre par ordre de priorité, en tant que réponse aux nuisances du développement économique et social sur le milieu naturel et les ressources des deux communes côtières. Ces actions sont explicitées dans les tableaux qui suivent, avec les désignations des opérations à engager, leurs porteurs ou leur ancrage institutionnel (un exemple d'action est présenté en figure 3).



Figure 3 : Mesures préconisées pour la réhabilitation et valorisation du cordon dunaire du site Kadouss

Actions transversales stratégiques

Intitulé des opérations	Porteurs ou ancrage institutionnel
Promulgation du décret de classement en réserve naturelle	A titre transitoire la wilaya d'Alger (arrêté de protection), MREE, Direction générale des forêts (DGF)
Création d'un organisme de gestion de la réserve naturelle	MREE ; DGF

Programme d'actions de première priorité

Intitulé des opérations	Porteurs ou ancrage institutionnel
Plan d'aménagement et de réhabilitation de la zone humide et côtière	CCR
Réhabilitation de la ceinture boisée	DGF
Désenvasement, dépollution et alevinage du lac	Direction de la pêche, Direction de l'environnement, Direction des travaux publics
Création d'une police de la réserve naturelle	CCR
Ateliers de sensibilisation et de formation des jeunes agriculteurs	Direction de l'agriculture
Reboisement du coteau ouest de la zone réserve naturelle	DGF
Elaboration d'un cahier de charges pour la concession des plages	Direction du tourisme
Réhabilitation et valorisation du cordon dunaire du site Kadouss	Commissariat national au littoral (CNL)
Fonds de soutien à la sensibilisation et à la formation environnementale	Centre national pour la formation environnementale
Ateliers de sensibilisation des citoyens	CCR
Développement et mise en œuvre des outils de communication grand public	MREE (Direction sensibilisation et éducation environnementale)
Parachèvement des raccordements au réseau d'assainissement existant autour de la zone humide	Direction des ressources en eau (DRE)
Station d'épuration des eaux usées (STEP) de Réghaia (optimisation, extension des capacités et des performances)	DRE
Dispositif d'aide à l'assainissement individuel autour de la zone humide	DRE
Etude de développement touristique intégré (aménagement de la Zone d'expansion touristique (ZET) d'Ain Chorb, cahier de charge)	Agence nationale du développement touristique
Réalisation d'infrastructure touristique, récréative et de loisir	Direction du tourisme et de l'artisanat
Elimination de l'habitat précaire dans le périmètre de la réserve naturelle	Wilaya d'Alger
Actualisation des Plans d'occupation du sol (POS) de Réghaia et de Herraoua	Direction de la construction de l'habitat et de l'urbanisme
Fonds de soutien aux 2 collectivités locales du PCR	Ministère de l'intérieur
Renforcement de l'encadrement technique des 2 collectivités locales du PCR	Ministère de l'intérieur
Etude d'évaluation et diagnostic du domaine littoral dans le périmètre du PCR	CNL

Programme d'actions de deuxième priorité

Intitulé des opérations	Porteurs ou ancrage institutionnel
Fonds de soutien aux jeunes entrepreneurs « <i>activités vertes</i> »	ANSEJ wilaya d'Alger
Programme opérationnel multisectoriel d'appui aux jeunes entrepreneurs « <i>activités verte</i> » (nettoyage, collecte, distribution après recyclage, ...)	ANSEJ wilaya d'Alger
Programme de promotion du réseau séparatif	DRE
Unité intercommunale d'assainissement (eaux pluviales)	APC (Réghaia et Herraoua)
Schéma directeur intercommunal de gestion intégrée des déchets solides	APC (Réghaia et Herraoua)
Entreprise intercommunale de collecte des déchets solides	APC (Réghaia et Herraoua)
Micro entreprises d'entretien et de nettoyage	ANSEJ wilaya d'Alger
Entreprise intercommunale d'entretien du réseau d'alimentation en eau potable	APC (Réghaia et Herraoua)
Réalisation de stations mobiles et fixes de compostage de déchets verts	ANSEJ wilaya d'Alger
Fonds de soutien à la conversion à l'agriculture biologique	Direction de l'agriculture
Entreprise intercommunale des espaces verts (aménagement, restauration, entretien)	APC (Réghaia et Herraoua)
Zoning et classement du foncier agricole	Direction de l'agriculture
Installation de brise-vents	Direction de l'agriculture
Programme d'éradication de l'habitat précaire dans le périmètre du PCR	Wilaya d'Alger
Fonds local de soutien pour la promotion de la PME rurale	Direction de l'agriculture

Programme d'action de troisième priorité

Intitulé des opérations	Porteurs ou ancrage institutionnel
Office de traitement des eaux usées industrielles	MREE, Ministère de l'industrie, Ministère des ressources en eau

4 Finalisation et mise en œuvre du PCR pour réaliser la vision

Les étapes précédentes du PCR, ont permis de préciser la problématique socio-environnementale du périmètre d'étude et de décliner les domaines stratégiques dans lesquels vont s'inscrire les actions à engager, pour l'orienter vers le développement durable de son milieu et de ses ressources. Ceci s'est traduit par une approche transversale et participative de durabilité qui a abouti à travers les trois premiers ateliers organisés au CCR à :

- l'évaluation collective de l'état des lieux ;
- l'élaboration d'un diagnostic suggérant une stratégie en plusieurs axes ;
- la formulation d'une vision prospective à travers un programme d'actions intégrées.

Ce résultat global a été ensuite valorisé en engageant une démarche participative, marquée par la mise en place d'un comité intersectoriel et l'organisation de deux autres ateliers de finalisation et de mise en œuvre du PCR. Ces derniers se sont tenus à un niveau supérieur de représentation pour affiner, valider, objectiver et en dernier ressort donner plus de légitimité au programme d'actions intégrées. Cette étape, qui porte sur la finalisation et la mise œuvre du PCR, correspond à la phase « *réalisation de la vision* » du cadre méthodologique intégratif (CMI).

4.1 Création d'un comité intersectoriel participatif

Dans le processus déroulement du PCR, la signature d'un texte réglementaire par le premier responsable de l'exécutif de la wilaya, en l'occurrence le wali d'Alger, est un évènement remarquable et significatif. C'est un arrangement institutionnel nécessaire au confortement de la légitimité du plan côtier. Le niveau de responsabilité et la qualité des membres désignés laissent espérer davantage de garanties et de possibilités à l'engagement des actions sur le terrain.

L'arrêté n° 3953 du 3 juillet 2014 de monsieur le wali d'Alger consacre donc « le comité de finalisation et de mise en œuvre du plan Côtier de Réghaia ». Sur le plan institutionnel, ses composantes intersectorielles et représentatives des collectivités locales et de la société civile constituent un acquis indéniable pour la progression de la démarche intégrative, objet de l'opération pilote de Réghaia.

Le comité présidé par le représentant du wali d'Alger comprend :

- 2 représentants du Ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire ;
- 8 directeurs des différents secteurs socio-économiques de la wilaya ;
- le directeur du CCR ;
- 1 représentant de la gendarmerie nationale ;
- 1 représentant de la sûreté nationale ;
- 1 représentant des garde-côtes ;
- 2 présidents d'APC (Réghaia et Herraoua) ;
- 2 représentants de la société civile (ONG).

Sur le plan de la compétence et d'un point de vue hiérarchique, la composition du comité indique un niveau satisfaisant qui donne de bonnes perspectives et plus d'atouts à la promotion d'une approche participative et collaborative.

Tel que le mentionne l'intitulé de son arrêté de création, le comité a pour mission de finaliser les travaux du PCR et de mettre en place les modalités et les dispositifs nécessaires à la mise en œuvre et à la réalisation des actions retenues et validées. Il s'est réuni deux fois en deux ateliers de « finalisation et de mise en œuvre du PCR », avec des contacts en inter atelier entre certains de ses membres.

4.2 Premier atelier : Affinement et validation du programme d'action

Le lieu de déroulement de l'atelier, à savoir le siège de la wilaya d'Alger, est révélateur d'une meilleure reconnaissance de l'opération pilote du PCR (photographie 4).

De fait, compte tenu de la qualité et de la représentativité des participants, il faut admettre que ce premier atelier, qui s'est tenu le 20 novembre 2014, a conforté le processus d'intégration et de participation. Le niveau de compétence et de responsabilité est meilleur que dans le cas des ateliers précédents. Dans ce contexte institutionnel plus autorisé, le programme d'actions issu des trois ateliers participatifs de l'activité transversale « durabilité et processus GIZC », a été affiné et discuté, notamment en rapport avec la cohérence internes des actions proposées, leur faisabilité et leur conformité avec les stratégies publiques officielles et les autres programmes sectoriels existants.

Globalement, les commentaires et les observations ont permis des échanges intéressants. Une bonne proportion des propositions d'actions ont été validées. En revanche certaines opérations n'ont pas été confirmées pour des raisons diverses (faisabilité, déjà prises en charge par d'autres programmes, incohérence, inopportunité, ...).

Le deuxième volet des travaux de l'atelier a porté sur l'étude, les commentaires, les observations et en dernier ressort la validation du modèle de fiche technique et financière pour l'évaluation des actions.

Plus précisément, deux produits sont sortis de ce premier atelier :

- **Un programme d'actions amendé, affiné et validé :** Chacune des 36 opérations du programme d'actions, précédemment arrêté, a fait l'objet de discussions et d'échanges, en ce qui concerne son contenu, son opportunité, sa faisabilité et sa cohérence avec les autres activités publiques ou particulières. En dernier ressort, quand l'opération a été retenue, elle a été attribuée à l'organisme porteur le mieux indiqué pour sa promotion. En définitive le programme d'actions validé a été réduit à 21 opérations.
- **L'adoption d'un modèle de fiche pour caractériser les actions :** Une fiche technique et financière préétablie a été remise aux participants. Elle indiquait brièvement les volets essentiels pour caractériser l'action en question, à savoir : l'intitulé, le porteur pressenti, le contenu, l'impact et le résultat attendus, l'échéancier prévisionnel, ainsi qu'un estimatif financier. Après échanges et discussions, un consensus s'est dégagé pour la remise à l'atelier suivant d'une « fiche caractéristique ». Celle-ci devait être renseignée dans l'intervalle de temps inter ateliers et consistait en une fiche administrative prévisionnelle permettant de préciser et de faciliter la mise en œuvre de chaque action (descriptif sommaire, estimation financière, échéancier, affectation, modalités d'engagement).

**Récapitulatif des actions validées par le premier atelier
(finalisation et mise en œuvre du PCR)**

Actions stratégiques

Intitulés	Porteurs	Partenaires
Promulgation du Décret de classement en réserve naturelle	MREE DGF	
Création d'un organisme de gestion de la réserve naturelle	DGF	

Actions de première priorité

Intitulés	Porteurs	Partenaires
Plan d'aménagement et de réhabilitation de la zone humide et côtière	CCR	CNL ANDT
Réhabilitation de la ceinture boisée autour du lac	DGF	
Création d'une brigade de surveillance de la réserve naturelle	DGF	
Ateliers de sensibilisation et de formation des agriculteurs	Direction des services agricoles	Direction de la pêche
Reboisement du coteau ouest de la zone de la réserve naturelle	DGF	Direction des services agricoles
Elaboration d'un cahier de charges pour la concession des plages	Direction du tourisme	ANDT
Réhabilitation et valorisation du cordon dunaire du Kadouss	CNL	DGF
Fonds de soutien à la sensibilisation et à la formation environnementale	MREE	CNFE CCR
Ateliers de sensibilisation des citoyens	CCR	CNFE
Développement et mise en œuvre des outils de communication grand public	CCR	
Parachèvement des raccordements au réseau d'assainissement autour de la zone humide	DRE	APC Réghaia APC Herraoua
STEP de Réghaia (optimisation, extension des capacités et des performances)	DRE	
Etude de développement touristique intégré (aménagement de la ZET d'Ain Chorb)	Direction du tourisme	Agence tourisme (ANDT)
Elimination de l'habitat précaire dans le périmètre de la réserve naturelle	Wilaya d'Alger	
Etude d'évaluation et diagnostic du domaine littoral dans le périmètre du PCR	CNL	CCR ONEDD

Actions de deuxième priorité

Intitulés	Porteurs	Partenaires
Réalisation de stations mobiles et fixes de compostage de déchets verts	Direction de l'environnement	DGF
Zoning et classement du foncier agricole	Direction des services agricoles	
Installation de brise-vents	Direction des services agricoles	
Programme d'éradication de l'habitat précaire dans le périmètre du PCR	Wilaya d'Alger	

4.3 Le deuxième atelier : évaluation et modalités d'engagement des actions

Les travaux du deuxième atelier de finalisation et de mise en œuvre du PCR ont porté principalement sur la validation technique et financière des actions retenues et de leurs modalités de mise en œuvre. Ils se sont appuyés, pour une bonne part, sur les résultats des contacts entrepris et des activités qui se sont déroulées durant la période de préparation. En effet, suite à la tenue et aux résultats du premier atelier de cette étape finale du PCR, deux tâches essentielles ont été accomplies pour préparer le deuxième atelier :

- a) L'envoi, via les services du MREE, aux représentants sectoriels et autres consultants du modèle d'une fiche caractéristique validée. Cette fiche était accompagnée d'un rappel pour chaque secteur des opérations dont il est le porteur.
- b) L'élaboration d'un document de travail, sous forme de tableau, distribué lors de l'atelier et

renseigné sur l'évaluation et la mise en œuvre des actions retenues, à partir des fiches caractéristiques. Ce tableau mentionne pour chacune des 21 actions validées :

- l'intitulé de l'opération à engager, de la mesure à prendre, ou du dispositif à mettre en place ;
- le porteur et éventuellement le (ou les) partenaires ;
- un bref descriptif de l'action en prenant soin de mentionner son opportunité et les résultats escomptés ;
- une estimation financière à retenir, à titre indicatif, après échanges et informations émanant surtout du représentant du secteur concerné et soumise à l'appréciation des autres participants ;
- les modalités de mise en œuvre, en précisant les leviers essentiels et les indications sur les échéances.



Photographies 4 : Ateliers de validation du programme d'actions

Le deuxième atelier s'est tenu le 30 décembre 2014 au siège de l'Agence nationale de l'aménagement du territoire (ANAT). Ses résultats ont permis de finaliser et de présenter sous sa version définitive et opérationnelle, le PCR, à travers :

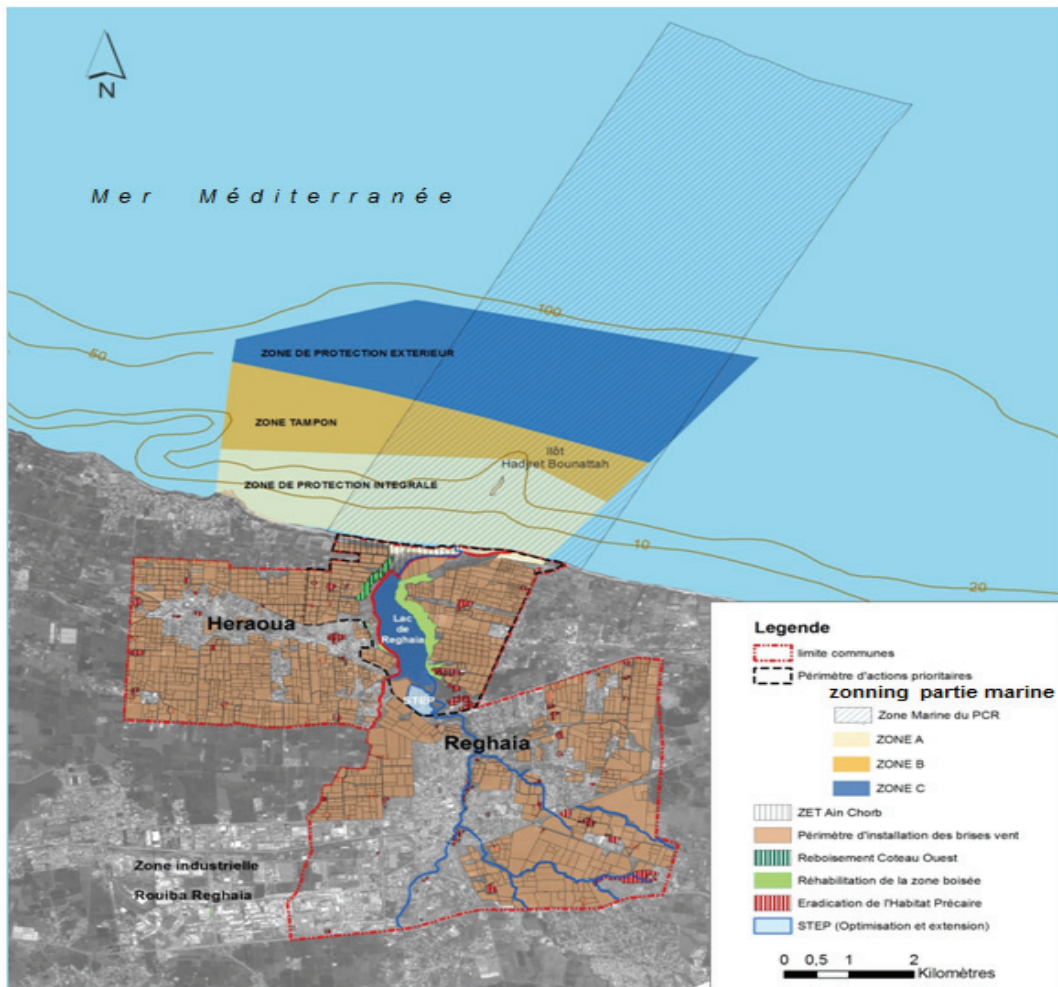
- la formulation définitive de 21 actions ;
- l'ancrage institutionnel ou le porteur de chaque action ;
- les descriptifs et les modalités de mise en œuvre du programme arrêté ;
- l'estimation financière indicative, faite quasiment pour toutes les opérations retenues ;
- les sources de financement du PCR ;
- le planning et les échéances de réalisation.

4.4 Le programme d'actions du PCR

La PCR est une opération test et une première expérience qui a permis d'engager un processus

GIZC, autour d'un enjeu socio-environnemental local. Eu égard aux enseignements qu'on peut en tirer, la démarche de participation, d'intégration et de transversalité qui a présidé à son élaboration est indéniablement une avancée dans la voie du développement durable des zones côtières en Algérie. Elle a abouti à l'élaboration participative et collaborative d'un programme d'actions (carte 3).

Malgré les difficultés apparues et les insuffisances constatées tout au long du processus et inhérentes, somme toute, au caractère évolutif et itératif de l'approche GIZC, le gain de légitimité acquis par le programme arrêté dans le cadre du PCR, donne de meilleures garanties à sa mise en œuvre et à sa réalisation, pour peu qu'il soit adopté et approprié au niveau requis.



Carte 3 : Localisation des actions dans le périmètre du PCR

4.4.1 Descriptif et modalités de mise en œuvre

Actions stratégiques

Promulgation du Décret de classement en réserve naturelle

Descriptif

Le classement en réserve naturelle, de la zone humide de Réghaia et de ses parties terrestre et marine adjacentes est une action incontournable. La promulgation du décret y afférent est une disposition stratégique, sans laquelle il est illusoire de valoriser et de protéger son patrimoine naturel remarquable. En plus de certains textes existants antérieurement à la Loi N° 11-02 du 17 février 2011 (relative aux aires protégées), celle-ci constitue l'ancrage juridique principal pour engager le projet de classement, qui devient une urgence incontestable. Pour valoriser ce milieu naturel et ses ressources et en même temps les protéger, il convient de réguler l'accès et de réglementer les activités humaines (visites, tourisme, pêche, activités récréatives, de plaisance et de loisirs, ...). Il s'agit donc, conformément aux dispositions de la loi de référence, de procéder à un classement en réserve naturelle tout court et non pas en réserve naturelle intégrale. Il convient de retenir enfin que le classement en question facilitera la mobilisation de moyens financiers plus importants (concours définitifs de l'Etat, coopération internationales, autres dotations budgétaires, ...).

Mise en œuvre (modalités échéances)

L'urgence de cette action nécessite la reprise en main immédiate du dossier de classement, déjà ficelé par les services de la DGF à travers le CCR. Le principal levier évoqué pour faire accélérer le projet de classement est la constitution d'une commission nationale des aires protégées que prévoit l'une des dispositions de la loi 11-02 du 17 février 2011. Celle-ci doit être incessamment mise en place, sur l'initiative conjointe du MREE et la DGF, qui doivent se rapprocher à cet effet.

Un atelier incluant une journée d'information grand public sur ce projet doit être organisée par le CCR, sous l'égide de la DGF, avant la fin du 1^{er} trimestre 2015.

Création d'un organisme de gestion de la réserve naturelle

Descriptif

Il est évident que le classement en réserve naturelle n'est pas une fin en soi. Il doit être nécessairement accompagné par la mise en place d'un dispositif d'interventions, de suivi et de surveillance. Pour cela un établissement public à caractère commercial, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière doit être créé. L'expérience en matière de gestion de la zone humide déjà acquise par le CCR est certainement un atout, qui peut en faire du CCR actuel le noyau de ce futur organisme de gestion. Ceci nécessite bien entendu une refonte de son statut.

Mise en œuvre (modalités échéances)

La Loi N° 11-02 du 17 février 2011 relative aux aires protégées dans le cadre du développement durable prévoit dans son TITRE III les modalités et les procédures de gestion des aires protégées. Il est notamment mentionné que « ...la gestion des aires protégées relève d'un établissement créé à l'initiative de l'autorité ayant procédé au classement de l'aire protégée concernée... ».

La question du tutorat de la gestion de la réserve naturelle doit être définitivement réglée, en faisant références à ces dispositions réglementaires. Il faut mettre rapidement à l'ordre du jour la révision du statut et des attributions actuelles du CCR pour le transformer en organisme de gestion autonome doté de plus de compétences. En tant qu'organisme fondé de pouvoir pour la gestion de la réserve naturelle, il doit disposer de moyens humains, matériels et financiers en conséquences. La DGF est le porteur principal de cette action qu'elle doit rapidement initier et encadrer en grande partie financièrement. L'organisme de gestion peut aussi avoir des recettes propres et recevoir d'autres concours financiers ou dotations budgétaires.

Actions de première priorité

Plan d'aménagement et de réhabilitation de la zone humide et côtière

Descriptif

Un programme d'actions appelé « Plan de gestion de la zone humide de Réghaia » existe déjà au niveau du CCR. Il consiste en la détermination d'un certain nombre d'opérations courantes qui vont se traduire par des interventions ponctuelles. Il convient de reprendre ce programme, de l'élargir et de le développer pour produire un plan d'aménagement et de gestion qui doit être global et prospectif. Ceci se traduira par :

- un inventaire actualisé du patrimoine naturel (systématique, cartographie) et de l'état des lieux ;
- un plan détaillé d'occupation et d'affectation du sol ;
- un programme d'actions priorisées avec échéancier et des perspectives de gestion durable ;
- une indication des moyens à mobiliser.

Mise en œuvre (modalités échéances)

Le CCR est le maître d'ouvrage et agira en partenariat avec le CNL à qui sera confiée l'étude. Les deux organismes piloteront le projet et s'attacheront à coordonner avec les autres actions prévues dans le cadre du PCR, notamment avec l'étude d'aménagement touristique intégrée de la ZEST d'Ain Chorb, qui est du ressort de la direction du tourisme de la wilaya d'Alger.

L'étude du plan d'aménagement et de réhabilitation de la zone humide s'étalera de février à juillet 2015. Elle sera principalement financée par le Fonds national pour la protection du littoral et des zones côtières (FNPLZC).

Réhabilitation de la ceinture boisée autour du lac

Descriptif

Le couvert végétal est un déterminant essentiel pour la préservation des habitats et le fonctionnement de l'écosystème lacustre. Les berges du lac nécessitent, sur environ une longueur de 2 500 mètres, une régénération de leur patrimoine végétal qui a souffert ces dernières années de la pollution et de l'occupation précaire ou illicite. La zone longeant le canal servant de conduit du lac vers la mer a aussi besoin d'une végétalisation sur environ 1 000 mètres. La zone marécageuse, importante pour certaines espèces avifaunes, sera ainsi reconstituée. Ces actions permettront une amélioration de l'offre trophique, notamment pour les oiseaux d'eau et certains reptiles aquatiques.

Mise en œuvre (modalités échéances)

Le reboisement de la périphérie lacustre se fera après le nettoyage notamment tout au long des berges. Cette opération de reboisement de la ceinture autour du lac doit être coordonnée avec celle relative à la lutte contre l'habitat précaire.

La DGF est le porteur principal de cette action, qu'elle peut inscrire sur son programme de financement sectoriel. L'échéancier de réalisation retenu porte sur la période de février à juillet 2015.

Création d'une brigade de surveillance de la réserve naturelle

Descriptif

La surveillance et le gardiennage de la zone humide sont actuellement insuffisamment assurés. Il devient urgent de renforcer le personnel du CCR par de nouveaux recrutements d'agents de sécurité pour faire face aux besoins immédiats. Leurs tâches consisteront principalement à assurer :

- la prévention du braconnage ;
- la surveillance des habitats (notamment pour les nicheurs) ;
- la surveillance du public (visiteurs de la zone humide, utilisation abusive de la plage et du cordon dunaire pendant la période estivale).

Mise en œuvre (modalités échéances)

Les agents de sécurité qui seront recrutés auront le statut des personnels de cette catégorie au niveau de la DGF. Ils seront spécialement détachés auprès du CCR qui pourrait plus tard les intégrer dans sa structure en tant qu'organisme de

gestion. Le recrutement peut s'engager dès le premier trimestre 2015. Pour cela la DGF doit incessamment pourvoir en postes budgétaires le CCR. On estime en urgence, dans une première étape, un besoin de 10 à 12 agents à recruter pour le renforcement des personnels existants. Bien entendu ces effectifs sont appelés à augmenter avec les besoins futurs de la réserve naturelle.

Ateliers de sensibilisation et de formation des agriculteurs

Descriptif

La proximité de la réserve naturelle est un espace à vocation agricole où les cultures maraichères sont associées parfois à l'élevage ovin et bovin. Les impacts de ces activités se font sentir en amont (irrigation à partir du lac) et en aval (transferts de polluants vers le lac). La sensibilisation, sous forme de stages de formation, pour la promotion de l'agriculture biologique est une action à déployer pour protéger la réserve naturelle.

- Sensibilisation, aux nouvelles méthodes culturales : usage des fertilisants et des produits phytosanitaires, économie de l'eau d'irrigation, ... ;
- Intégration aquaculture agriculture (recyclage des eaux).

Mise en œuvre (modalités échéances)

Ces ateliers peuvent être hébergés au niveau des locaux du CCR. Les contenus des ateliers et les personnes ciblées sont définis par les services de la direction de l'agriculture de la wilaya d'Alger. Cette dernière arrêtera un échéancier d'organisation des ateliers d'une durée de 1 à 2 semaines, à partir de mars 2015 et se poursuivront en 2016. Un premier groupe d'agriculteurs peut être invité dès les mois de février ou mars 2015.

Cette action est financée par le secteur de l'agriculture en attendant la dotation pour le 'Fonds de soutien à la conversion à l'agriculture biologique.

Reboisement du coteau ouest de la zone de la réserve naturelle

Descriptif

Depuis les débuts de la décennie 1990 le couvert végétal boisé a perdu environ 22% de sa surface, en raison notamment des constructions illicites et de la prolifération de l'habitat précaire à proximité du lac. Le reboisement des surfaces dégradées au niveau de la partie occidentale du périmètre d'action prioritaire du PCR est une nécessité pour réhabiliter le couvert végétal et donc son rôle dans le fonctionnement général de l'écosystème (biodiversité, habitats, chaînes trophique). Une action prioritaire doit porter sur 30 hectares environ dans la zone du coteau ouest de la réserve naturelle. Le reboisement de ce replat occidental sera associé à la mise en place d'équipements légers de loisir, à l'adresse des très jeunes populations notamment, pour en faire en même temps un espace récréatif familial.

Mise en œuvre (modalités échéances)

Cette opération sera réalisée par la DGF de la wilaya d'Alger, dans le même cadre que celle qu'elle réalise actuellement à travers le projet « Bois du Kadouss ». Pour la plantation, les mêmes espèces que celles sélectionnées pour le projet en cours peuvent être retenues pour le reboisement du coteau ouest de la réserve naturelle. L'étude et la réalisation de cette opération s'étaleront de février 2015 à fin 2015.

L'option d'espace boisé récréatif nécessite une coordination avec l'étude d'aménagement touristique de la ZEST d'Ain Chorb. L'opération sera dotée d'un financement sectoriel avec éventuellement une participation du FNPLZC.

Elaboration d'un cahier de charges pour la concession des plages

Descriptif

La zone côtière du périmètre de la réserve naturelle comprend un littoral sableux remarquable par la largeur de la plage du Kadouss adossée à un important cordon dunaire. La pression humaine estivale qu'il reçoit accélère sa dégradation. Il nécessite donc une mise en concession qui doit s'appuyer sur un cahier de prescriptions spéciales en rapport avec la sensibilité et la spécificité du site. Ce document opposable aux tiers s'attachera à respecter les capacités de charge en précisera, notamment :

- le système de surveillance et gardiennage ;
- les modalités d'accès au rivage (régulation des flux) ;
- la mobilité des estivants (carrossage, stationnement, déplacement, comportement) ;
- la préservation du cordon dunaire.

Mise en œuvre (modalités échéances)

Le cahier de prescriptions spéciales est établi par la direction du tourisme de la wilaya d'Alger. Cette dernière travaillera en partenariat et en coordination avec le CCR et le CNL qui sont chargés de la réalisation et de l'application du plan d'aménagement de la réserve naturelle.

Pour le début de la saison estivale prochaine (juin 2015) le cahier de prescriptions spéciales doit être finalisé. Cette opération est financée dans le cadre des activités courantes de la direction du tourisme.

Réhabilitation et valorisation du cordon dunaire du Kadouss

Descriptif

Il n'y a pas si longtemps, le cordon dunaire du Kadouss était riche en potentiel sableux et en biodiversité. Il abrite une faune et une flore spécifiques et joue un rôle de protection de l'arrière – côte qui donne sur la zone humide en aval du lac. Sa valeur écologique est importante et recommande une mise en défens intégrale par des actions et des mesures d'accompagnement :

- étude de valorisation et protection : relevé de terrain, occupation et pratique du site, type de plantation ;
- consolidation et préparation du sol ;
- mise en plan et entretien ;
- enclos et dispositif de gardiennage.

Mise en œuvre (modalités échéances)

Cette opération doit aussi être coordonnée avec le plan d'aménagement de la réserve naturelle. En partenariat avec le CCR (maître de l'ouvrage de l'opération), le CNL s'attachera à finaliser l'étude. La réalisation incombera à la direction des forêts de la wilaya qui sera sollicitée pour son expérience en la matière. L'entretien et la surveillance du projet après sa finalisation relèvera du CCR. Le financement de l'opération peut être éligible au FNPLZC. L'étude doit être finalisée en mai 2015 et le projet livré en fin 2015.

Fonds de soutien à la sensibilisation et à la formation environnementale

Descriptif

Les actions de sensibilisation environnementale orientées vers les citoyens en général, ou l'organisation d'ateliers à l'adresse des agriculteurs pour la promotion de l'agriculture biologique, seront financées par un fonds spécial à octroyer dans le cadre du PCR. Cela suppose la formalisation d'un dossier d'éligibilité à la mobilisation de moyens financiers pour alimenter le fonds en question. Ce dossier mentionnera, notamment :

- le contenu du programme de sensibilisation et de formation ;
- les modalités et le cadre de formation ;
- les populations ciblées ;
- les échéances et les résultats escomptés.

Mise en œuvre (modalités échéances)

Le MREE est le porteur de ce dossier. Il mettra à contribution active l'organisme sous tutelle, à savoir le Conservatoire national de formation à l'environnement (CNFE).

La domiciliation du dossier de financement se fera auprès du FNPLZC. La mise en place du financement doit se faire au plus tard en mai 2015.

Ateliers de sensibilisation des citoyens

Descriptif

Les ateliers de sensibilisation des plus ou moins jeunes citoyens, à la valorisation mais surtout à la protection de la réserve naturelle seront organisés par le CCR. Le programme de sensibilisation sera établi et précisera les formes et le contenu des supports, des expositions et autres interventions. Il s'agit aussi de faire des choix pertinents en ciblant des catégories de populations les plus indiquées (habitants locaux, catégories de visiteurs, estivants, ...).

Mise en œuvre (modalités échéances)

Le CCR s'attachera à constituer une équipe de pilotage pour la conception du contenu, la préparation et la réalisation des ateliers. Elle le fera en partenariat actif avec le CNFE.

Un planning de tenue des ateliers peut se faire selon une fréquence d'une semaine par trimestre. Le premier atelier peut être prévu pour avril 2015. Le financement se fera auprès du FNPLZC après éligibilité du dossier.

Développement et mise en œuvre des outils de communication grand public

Descriptif

Les actions de communication sont importantes pour informer et sensibiliser les citoyens toutes catégories d'âges et de niveaux confondus, pour faire prendre conscience de l'utilité socio-environnementale de la réserve naturelle. Elles peuvent être mises à profit à travers :

- les rendus de presses pour les catégories de population les plus lettrées ;
- les moyens audiovisuels pour les populations moins enclines à la lecture et plus réceptives à l'image et au son (expositions, reportages TV, émissions radiophoniques).

Mise en œuvre (modalités échéances)

Le CCR est le porteur principal de cette action. Il s'attachera à prendre contact et à activer avec les canaux classiques compétents :

- organismes de communications privés ;
- bureaux d'études spécialisés ;
- radios nationales et locales notamment ;
- émissions TV spécialisées, thématiques ;
- organes de presses.

Ce genre d'action demande des moyens financiers importants. Les sources de financement sont multiples : CCR, FNPLZC, secteurs, sponsoring. L'opération doit démarrer incessamment.

Élimination de rejets illicites d'eaux usées autour de la zone humide

Descriptif

Les eaux usées provenant des logements collectifs urbains, bâtis à proximité de la zone humide, s'écoulent parfois à ciel ouvert vers l'oued Réghaia et donc finissent par se déverser dans le lac. L'objectif de cette action est de lutter contre ce type de rejets en procédant à leur collecte pour les acheminer vers la station de traitement. Le linéaire concerné est estimé à environ 1 200 à 1 500 mètres.

Mise en œuvre (modalités échéances)

L'opération s'inscrit dans le cadre de l'achèvement des travaux de canalisation déjà réalisés dans le cadre du programme sectoriel. L'exécution de cette action est confiée aux services techniques des deux APC (Réghaia et Herraoua). La DRE de la wilaya d'Alger est sollicitée comme partenaire. L'étude et la réalisation seront engagées en mars 2015 et le projet achevé en fin juin 2016. Le financement est sectoriel, avec participation des collectivités locales (APC).

STEP de Réghaia (optimisation, extension des capacités et des performances)

Descriptif

La STEP de Réghaia localisée en amont du lac a récemment été reprise en main par l'administration des ressources en eau. Il s'agit donc d'optimiser ses performances en agissant à deux niveaux différents :

- celui de la STEP proprement dite : renforcement des capacités actuelles, formation et perfectionnement du personnel, entretien et suivi du fonctionnement ;
- En amont de la STEP : épuration des rejets de la zone industrielle, collecte des eaux usées du bassin versant des oueds Réghaia et El Biar.

Mise en œuvre (modalités échéances)

L'amélioration des capacités actuelles et des performances de traitement de la STEP est déjà prévue par le secteur. Les actions seront intégrées au programme du PCR : mise en place de nouveaux bassins de décantation, système de dégrillage, élimination et recyclage des boues, stages de formation, ... Pour les actions en amont, il faut accélérer l'étude et l'application du schéma directeur d'épuration des rejets de la zone industrielle.

Toutes ces actions au niveau de la STEP et en amont sont capitales pour la qualité de l'environnement aquatique. La DRE de la wilaya est le principal porteur. L'enveloppe financière nécessaire sera mobilisée dans le cadre sectoriel. Le projet dans sa globalité s'inscrit dans programme général 2015-2019.

Etude de développement touristique intégré (aménagement de la ZET d'Ain Chorb)

Descriptif

Cette étude fait partie du programme général des études d'aménagement des ZEST entrepris au niveau national par le ministère du tourisme. Le périmètre d'étude du PCR englobe le projet ZEST d'Ain Chorb. L'étude concernant ce projet doit principalement s'attacher à la valorisation et de la protection du patrimoine naturel de la réserve naturelle. Les termes de références de l'étude vont s'appuyer sur un projet d'aménagement touristique durable en prenant soin de rallier les services que peut offrir cet écosystème avec ses spécificités et ses capacités de charge :

- Occupation et affectation du sol, type de construction et d'architecture, réseaux divers, ... ;
- Equipements et services récréatifs et de loisirs appropriés, ... ;
- Modalités d'accès, mobilité des usagers, ...

Mise en œuvre (modalités échéances)

L'étude d'aménagement de la ZEST d'Ain Chorb est déjà inscrite dans le plan de charge 2015 de la direction du tourisme de la wilaya d'Alger. Elle se fera en coordination avec l'étude d'aménagement de la réserve naturelle confiée, en partenariat, au CCR et au CNL. En se basant sur les critères et les principes d'un aménagement touristique durable, préservant l'intégrité du site, elle produira un cahier de prescriptions spéciales, comme pièce maîtresse à l'adresse des investisseurs, des promoteurs et des gestionnaires de la ZEST. Un appel d'offre pour l'étude est en cours de lancement par la direction du tourisme de la wilaya, qui compte retenir l'un des soumissionnaires au plus tard fin avril 2015. Le financement de l'étude est fait par le secteur du tourisme.

Elimination de l'habitat précaire dans le périmètre de la réserve naturelle

Descriptif

L'habitat spontané qui s'est développé ces dernières décennies dans la région algéroise n'a pas épargné le périmètre de la réserve naturelle. L'impact se fait sentir autour du lac (recul de la végétation, rejets sauvages, dégradation du paysage, ...).

La lutte contre ce phénomène est collaborative et se traduit par :

- le recensement et l'inventaire des habitations précaires (quantitatif, type, occupants, ...);
- le relogement des populations identifiées ;
- la reprise en main et la surveillance des sites évacués.

Mise en œuvre (modalités échéances)

L'opération s'intègre dans le programme « d'éradication de l'habitat précaire et du recasement des populations concernées », qui est en cours au niveau de la wilaya d'Alger. Dans le programme arrêté un quota peut être réservé dans le cadre du PCR.

L'expérience des services de la wilaya en matière de recensement et d'attribution de nouveaux logements, doit être mise à profit. Pour éviter les contestations courantes dans ce type d'opération, il faut associer les personnes concernées.

A la fin 2015, cette action au niveau de la zone humide de Réghaia doit être achevée. Son financement est pris en charge dans le cadre du budget consacré par la wilaya pour la réalisation de son programme.

Etude d'évaluation et diagnostic du domaine littoral dans le périmètre du PCR

Descriptif

Le projet dit « Cadastre du littoral » est finalisé pour l'ensemble du littoral national. Dans le périmètre d'étude du PCR, le zonage du littoral, y compris la partie marine est établi. Il traduit en gros l'application spatiale des dispositions de la loi littoral. Cette action proposée dans le cadre du PCR consiste globalement à affiner et à donner des perspectives à ce zonage à travers :

- le bilan diagnostic socio-environnemental du domaine littoral (défini par la loi 02-02) ;
- l'étude et l'analyse spatiales ;
- l'évaluation des ressources et du patrimoine naturel ;
- la stratégie et autres suggestions de durabilité.

Mise en œuvre (modalités échéances)

Le CNL est tout indiqué pour être le porteur de cette étude. Il travaillera en partenariat avec le CCR et le CNFE pour arrêter en commun les termes de référence.

L'étude se fera en coordination avec celle qui se fera pour l'aménagement de la ZEST d'Ain Chorb, suivie par la direction du tourisme de la wilaya d'Alger. Elle tiendra aussi compte des critères et résultats de l'étude menée sur l'aménagement et la gestion de la réserve naturelle. Son démarrage est prévu en février 2015. Elle est financée par le MREE, ou éligible auprès du FNPLZC.

Actions de deuxième priorité

Réalisation de stations mobiles et fixes de compostage de déchets verts

Descriptif

La création d'unités de compostage à partir des déchets organiques agricoles est motivée par la valorisation des déchets verts en compost, afin de reverdir les espaces autour du lac par amendement du sol. Le produit est de même utilisable pour les cultures. C'est aussi une opportunité d'emploi pour les jeunes ruraux.

Les stations sont fixes ou mobiles. Cette opération s'effectue en deux étapes :

- étude de faisabilité et de conception : type de station de compostage, étude marketing, population ciblée, ... ;
- réalisation : choix de l'équipement, installation (station avec équipements mobiles ou fixe, choix du site, ...).

Mise en œuvre (modalités échéances)

L'expérience acquise à partir d'une opération similaire dans la commune de Staouéli à l'ouest d'Alger, doit être mise à profit. Au préalable il faut régler le problème foncier relatif à l'assiette qu'il faut dégager pour l'installation de l'équipement si on opte pour une station fixe. On suggère de choisir dans ce cas parmi les sites libérés par l'opération d'éradication de l'habitat précaire autour du lac. On évalue à environ 7 hectares de disponibilité à proximité de la zone humide du côté de la commune de Herraoua.

Le financement est mobilisable par subvention de la wilaya d'Alger au profit de l'EDEVAL, sur le budget supplémentaire 2015 ou sur le budget prévisionnel 2016 de la wilaya d'Alger. Le projet peut être engagé en mars 2015 et livré au plus tard en fin 2016.

Zoning et classement du foncier agricole

Descriptif

La protection et la conservation du foncier agricole, dans le périmètre du PCR, développent durablement les cultures maraichères et offrent aux citoyens des espaces naturels à proximité du périmètre urbain. Les espaces agricoles entourant le lac sont également des lieux de refuge ou de nourriture d'une partie de la biodiversité animale et végétale qui y vit. Les actions et mesures suggérées sont :

- le classement des espaces agricoles du pourtour de la réserve naturelle et plus particulièrement autour du lac ;
- le parachèvement et l'application effective du zoning agricole et du classement qui en est résulté, en le rendant opposable aux instruments ou documents de planification spatiale (POS, PDAU, ZEST, ...).

Mise en œuvre (modalités échéances)

Les mesures réglementaires à prendre pour les proximités agricoles du lac vont se traduire par des dispositions pour classer les espaces autour de la réserve comme stratégiques pour la préservation et la conservation de sa biodiversité. La direction des services agricoles de la wilaya continue à porter cette opération et la finalise autour de la réserve naturelle.

Le financement s'intègre dans les opérations financières courantes de la direction de l'agriculture (budget).

Installation de brise-vents

Descriptif

La réhabilitation et la création nouveaux réseaux de brise-vents dans les surfaces agricoles, en plus de la protection qu'ils peuvent donner aux cultures maraichères, ils permettent aussi de favoriser le développement de paysages de bocage, très propices à la biodiversité et à la diversification des cultures. Pour une première étape on estime à environ 225 à 250 hectares la surface des terres agricoles susceptibles d'être dotées de ceintures de brise-vents.

Mise en œuvre (modalités échéances)

Pour la réalisation du programme d'installation des brise-vents il convient de donner la priorité aux terres les plus proches du périmètre de la réserve naturelle.

Les terres sont en grande proportion exploitées par des petits propriétaires, aux moyens financiers limités. La direction des services agricoles, porteuse de cette action peut envisager un financement sectoriel et à ce titre accorder des subventions aux petits exploitants. L'opération s'étale sur la période mars 2015 fin 2016.

Programme d'éradication de l'habitat précaire dans le périmètre du PCR

Descriptif

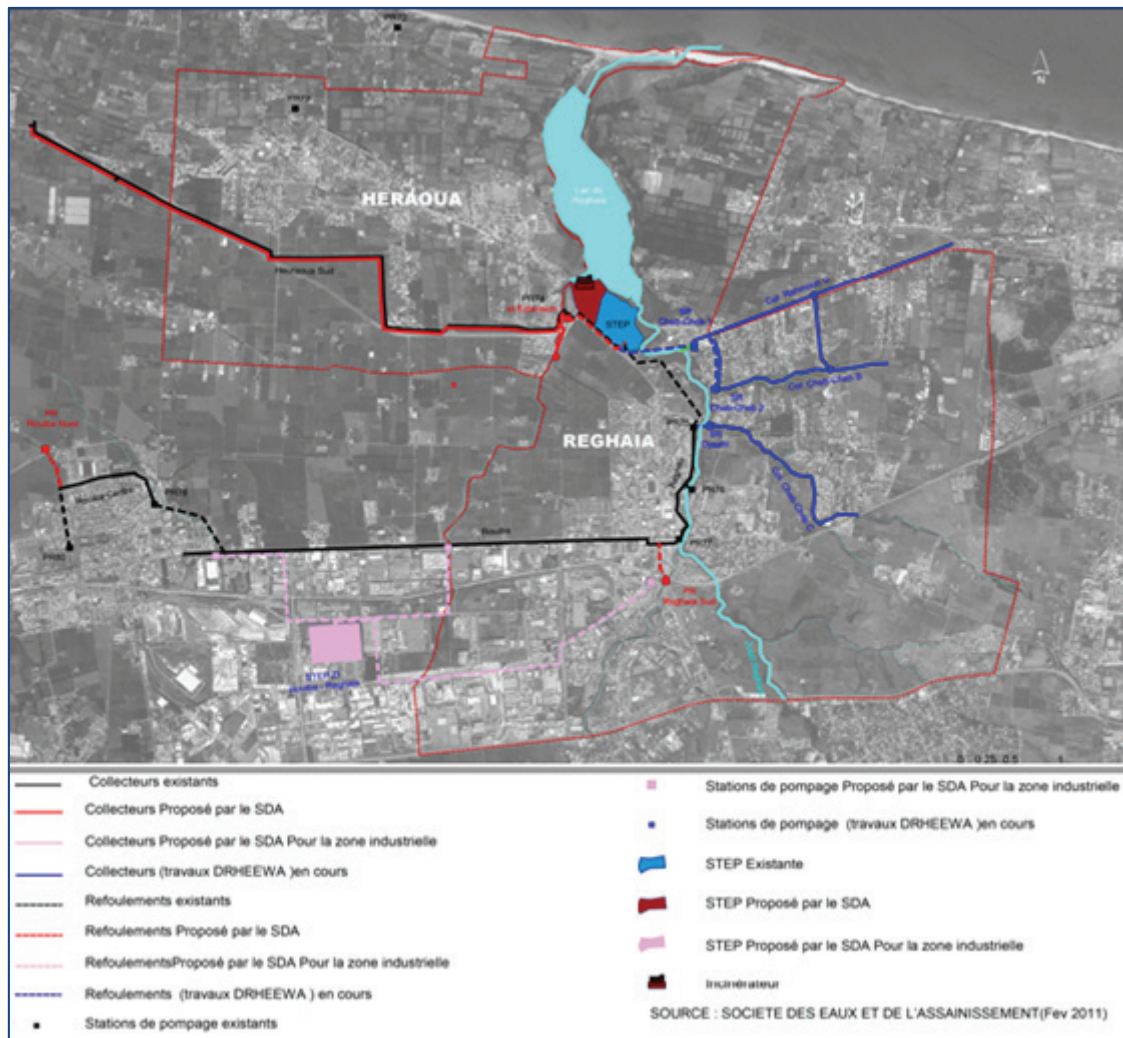
Le taux d'habitat précaire au niveau du périmètre couvert par le PCR est estimé à environ 9,7% du parc immobilier global. Ce ratio indique à peu près 2000 habitations en l'état de précarité, et qu'il faut donc éradiquer. Cette éradication, au même titre que celle similaire retenue autour de la zone humide, s'inscrit dans le cadre du programme de lutte contre l'habitat précaire conduit actuellement par la wilaya d'Alger. Les mêmes démarches doivent donc être appliquées dans les territoires des communes de Réghaia et de Herraoua, à savoir :

- le recensement et l'inventaire des habitations précaires (quantitatif, type, occupants, ...) ;
- le relogement des populations identifiées ;
- la reprise en main et la surveillance des sites évacués.

Mise en œuvre (modalités échéances)

L'opportunité du PCR, en tant qu'opération pilote de gestion et de développement durable au niveau des collectivités territoriales côtières motive la demande de réservation d'un quota de nouveaux logements, pour les communes de Réghaia et de Herraoua.

Dans les prochains programmes de recasements annoncés par la wilaya d'Alger pour le courant de l'année 2015, il y a lieu de procéder par étapes au relogement des 2 000 familles estimées pour les 2 communes du PCR. Pour cela les services des deux APC doivent procéder à l'identification et à la priorisation des listes (ou des sites) concernées.



Carte 4 : Schéma directeur d'assainissement horizon 2025

A l'horizon 2025, en amont du périmètre du PCR, les programmes du secteur des ressources en eau retiennent des actions stratégiques en matière de collecte et de traitement des eaux usées. La réussite de ce projet à l'échelle régionale est capitale pour l'écosystème de la réserve naturelle de Réghaïa (carte 4).

4.4.2 Estimation financières et financement

Actions stratégiques :

Intitulés	Porteurs	Partenaires	Estimation financière (Millions de DA)	Sources de financement
Promulgation du Décret de classement en réserve naturelle	MREE DGF	CCR Ministère du tourisme APC Associations	-	-
Création d'un organisme de gestion de la réserve naturelle	DGF	CCR Ministère de l'agriculture MREE Ministère du tourisme	228	Budget sectoriel : DGF FNPLZC Subventions et autres recettes propres

Actions de première priorité :

Intitulés	Porteurs	Partenaires	Estimation financière (Millions de DA)	Sources de financement
Plan d'aménagement et de réhabilitation de la zone humide et côtière	CCR	CNL ANDT	14	FNPLZC
Réhabilitation de la ceinture boisée autour du lac	DGF		10	Budget sectoriel : DGF
Création d'une brigade de surveillance de la réserve naturelle	DGF		5	Budget sectoriel : DGF
Ateliers de sensibilisation et de formation des agriculteurs	Direction des services agricoles	Direction de la pêche	2	Budget sectoriel : DSA
Reboisement du coteau Ouest de la zone de la réserve naturelle	DGF	Direction des services agricoles	30	Budget sectoriel : DGF FNPLZC
Elaboration d'un cahier de charges pour la concession des plages	Direction du tourisme et de l'artisanat		-	Budget sectoriel : DTA
Réhabilitation et valorisation du cordon dunaire du Kadouss	CNL	DGF	6	FNPLZC
Fonds de soutien à la sensibilisation et à la formation environnementale	MREE	CNFE CCR	10	FNPLZC MREE
Ateliers de sensibilisation des citoyens	CCR	CNFE	3	FNPLZC
Développement et mise en œuvre des outils de communication grand public	CCR		50	FNPLZC Secteurs Sponsoring

Intitulés	Porteurs	Partenaires	Estimation financière (Millions de DA)	Sources de financement
Elimination de rejets illicites d'eaux usées autour de la zone humide	APC Réghaia APC Herraoua	DRE	50	Budget sectoriel : DRE APC
STEP de Réghaia (optimisation, extension des capacités et des performances)	DRE		5000	Budget sectoriel : DRE (programme 2015–2019)
Etude de développement touristique intégré (aménagement de la ZET d'Ain Chorb)	Direction du tourisme et de l'artisanat		17	Budget sectoriel : DTA
Elimination de l'habitat précaire dans le périmètre de la réserve naturelle	Wilaya d'Alger		-	Wilaya d'Alger
Etude d'évaluation et diagnostic du domaine littoral dans le périmètre du PCR	CNL	CCR ONEDD	20	MREE

Actions de deuxième priorité :

Intitulés	Porteurs	Partenaires	Estimation financière (Millions de DA)	Sources de financement
Réalisation de stations mobiles et fixes de compostage de déchets verts	Direction de l'environnement	Direction des forêts	150	Wilaya d'Alger
Zoning et classement du foncier agricole	Direction des services agricoles		-	Budget sectoriel : DSA
Installation de brise-vents	Direction des services agricoles		35	Budget sectoriel : DSA
Programme d'éradication de l'habitat précaire dans le périmètre du PCR	Wilaya d'Alger		-	Wilaya d'Alger

Dispositif de financement du programme d'actions du PCR

Le financement des actions retenues et validées dans le cadre du PCR est bien entendu un volet crucial pour leur réalisation. Sa quasi-totalité est d'origine publique et provient de différentes sources.

- du budget d'équipement du MREE et de son démembrement au niveau des structures sous tutelle : CNL, CNFE notamment ;
- du budget d'équipement des structures sectorielles de la wilaya d'Alger : forêts, ressources en eaux, tourisme, agriculture, pêche, ... ;
- du fonds national pour la protection du littoral et des zones côtières (FNPLZC) ;

- Du budget d'équipement des collectivités locales (APC de Réghaia, Herraoua) ;
- Du budget alloué au CCR, nouvellement renforcé par la modification proposée de son statut en tant qu'organisme de gestion de la réserve naturelle ;
- Des possibilités de financements extérieurs.

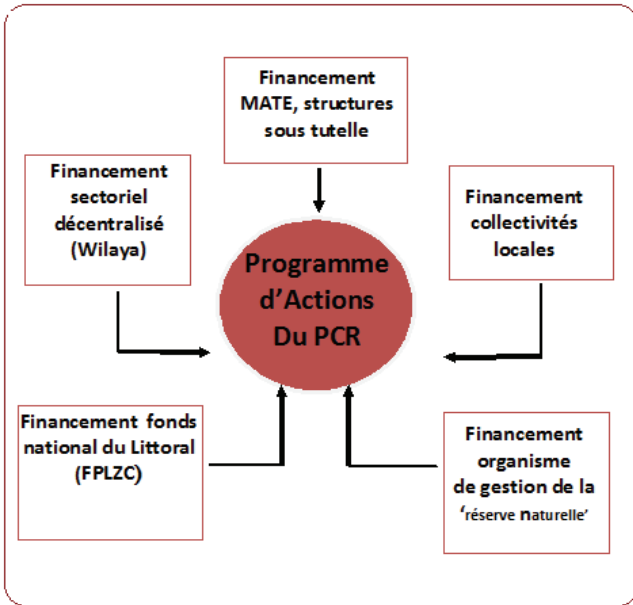


Figure 4 : Structure de financement du PCR

La structure de financement indique que les actions retenues dans le cadre du PCR ont des sources financières multiples. A partir des fiches caractéristiques remises aux différents porteurs des projets et sur la base des échanges et discussions lors du deuxième atelier de finalisation et de mise en œuvre du PCR, des estimations financières, à titre indicatif, ont été établies pour l'ensemble des opérations validées. Au cours du même atelier ont été précisées nominativement les sources de financement pour chacune des actions. Parmi elles, les participants ont identifié plus d'une source de financement pour certaines opérations, sans pouvoir (faute de données) déterminer leurs parts respectives. Pour certaines il devient ainsi difficile sinon impossible de quantifier globalement leur contribution au financement du PCR.

Cependant on peut faire une répartition du financement selon la catégorie institutionnelle ou la source et le nombre des actions pour lesquelles elles sont sollicitées. Le financement du PCR revient en grande proportion aux budgets sectoriels qui garantissent plus de sa moitié. Le FNPLZC est un fond d'affectation spéciale qui a pour principale tâche le financement des actions de dépollution, de protection et de mise en valeur du littoral et des zones côtières. Mais de nombreuses actions retenues par le PCR ne peuvent pas être directement éligibles à ce fonds. C'est ce qui explique sa position relativement modeste dans le financement global du programme d'actions. On peut noter aussi la très faible participation des deux collectivités locales (APC), compte tenu de l'insuffisance de leurs ressources financières. On peut enfin rechercher des sources de financement extérieurs, mobilisables auprès des institutions traditionnelles et autres bailleurs de fonds (banque mondiale, banque européenne, FEM, ...).

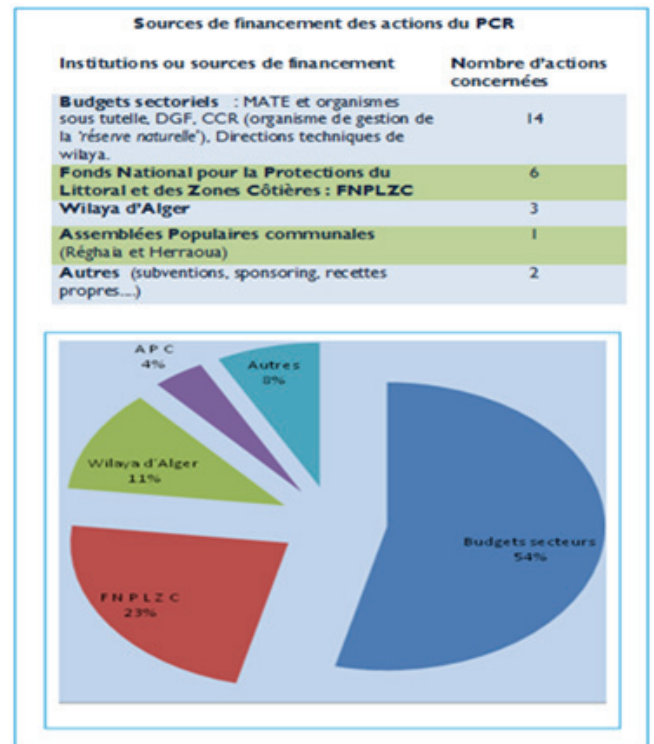


Figure 5 : Sources ou institutions de financement du PCR

4.5 Planning et échéancier de mise en œuvre

Planning de déroulement des actions programmées dans le cadre du PCR

Intitulés des actions	2015												2016											
	j	f	m	a	m	j	j	a	s	o	n	d	j	f	m	a	m	j	j	a	s	o	n	d
Décret de classement en réserve naturelle																								
Organisme de gestion de la réserve naturelle																								
Plan d'aménagement et de réhabilitation de la zone humide et côtière																								
Réhabilitation de la ceinture boisée autour du lac																								
Création d'une brigade de surveillance de la réserve naturelle																								
Ateliers de sensibilisation, formation des agriculteurs																								
Reboisement du coteau ouest de la zone réserve naturelle																								
Elaboration d'un cahier de charges concession des plages																								
Réhabilitation valorisation du cordon dunaire du Kadouss																								
Fonds sensibilisation et formation environnementale																								
Ateliers de sensibilisation des citoyens																								
Mise en œuvre des outils de communication grand public																								
Elimination rejets illicites eaux usées de la zone humide																								
STEP Réghaia (optimisation, extension, performances) *																								
Etude développement touristique intégré ZET d'Ain Chorb																								
Elimination de l'habitat précaire du périmètre de la réserve naturelle																								
Etude d'évaluation et diagnostic du domaine littoral																								
Réalisation de stations de compostage de déchets verts																								
Zoning et classement du foncier agricole																								
Installation de brise-vents																								
Eradication de l'habitat précaire dans périmètre du PCR																								

* Le déroulement de cette opération de dimension régionale, avec impact direct sur la zone humide, se prolonge en 2017 et 2018.

5 L'après PCR : expérience, suivi et évaluation

5.1 Retour d'expérience

Le PCR, au-delà de sa contribution à l'évaluation de l'état socio-environnemental d'une zone côtière sensible et de la suggestion d'actions et de mesures à prendre pour l'orienter vers la durabilité, a permis de bénéficier d'une première expérience locale en matière de GIZC, en Algérie. Malgré les lenteurs observées dans le timing de son déroulement, il a indéniablement engagé une dynamique de sensibilisation, d'implication, de responsabilisation et de mobilisation de nombreux acteurs, à divers niveaux, pour la réalisation d'un projet de territoire durable. En dépit des réalités, parfois réfractaires, du terrain cette opération pilote est un exercice enrichissant par les enseignements qu'il a produit, pour la promotion de la démarche intégrative, qui a besoin d'être déployée selon un processus itératif et cumulatif.

Les tendances lourdes observées dans l'occupation de l'espace au détriment souvent des vocations naturelles et les pressions ressenties dans l'utilisation des ressources naturelles, notamment l'eau et le sol avec leurs impacts dommageables sur l'environnement de la zone humide côtière et sa partie marine adjacente, ont permis de suggérer des actions et des mesures correctives d'inflexion, pour les orienter vers la durabilité de leur patrimoine naturel et les faire contribuer au « mieux être » des populations actuelles et des générations futures.

La démarche intégrative et participative que le PCR a eue pour souci d'engager, en conformité avec les étapes prévues par le CMI développé par les partenaires méditerranéens du MedPartnership, a produit un programme d'actions, à court et moyen terme, ancré dans une stratégie de durabilité à plus long terme (horizon 2020-2025). La mobilisation des acteurs, pour la réalisation des différentes tâches, a variablement progressé depuis le démarrage du plan jusqu'à son étape finale. Dans le

déploiement du processus intégratif l'observation et l'évaluation du volet participatif indiquent une bonne adhésion au début, un relatif relâchement dans l'étape intermédiaire et un regain d'intérêt à la fin, notamment après la constitution du comité de finalisation et de mise en œuvre du PCR. On peut aussi constater, en ce qui concerne les 3 premiers ateliers notamment, le changement des personnes mandatées par les secteurs respectifs. Pourtant, la constance et la stabilité des personnes est nécessaire pour avoir une évolution par étapes cumulatives et productives du processus.

La démarche intégrative a été tout simplement enclenchée par les activités du PCR. Celles-ci, confrontées aux lourdeurs et aux difficultés de l'ordre existant, du contexte et du système de gestion en place, ont révélé tous les efforts qui restent encore à accomplir pour dynamiser et promouvoir la dimension participative, l'approche intersectorielle et les cadres institutionnel et réglementaire adéquats pour la réussite et l'accomplissement de la gestion intégrée. Mais, la dynamique qui s'est engagée et qui s'est notamment affirmée par la création d'un comité du PCR consacré par un texte réglementaire, laisse espérer de meilleures perspectives, pour le peu que la mobilisation se poursuive, notamment avec les principaux porteurs des actions du PCR et les jeunes acteurs territoriaux. A cet égard, les responsables locaux sont interpellés, mais aussi et plus particulièrement l'ensemble des structures de formation et de sensibilisation.

L'un des principaux enseignements révélés par l'expérience du PCR est relatif à l'importance de la qualité et du niveau de compétence de l'institution ou de la structure à partir de laquelle doit émaner l'initiative de la réalisation de ce projet. L'initiateur, ou pour être plus précis le « maître d'ouvrage », d'une opération telle que le PCR est un paramètre crucial pour sa réussite. Il doit se déclarer à un niveau de compétence territorial pertinent.

Le PCR est une opération qui s'est déployée autour d'enjeux socio-environnementaux, déclinés dans un contexte local, mais avec des prolongements à l'échelle régionale, compte tenu du contexte d'administration territoriale algérien. Une simple évaluation du processus suivi dans la réalisation du PCR permet de faire des observations dont on pourrait tirer profit pour d'autres opérations locales de même type dans la zone côtière algérienne. Ce plan côtier a été initialement parrainé par l'administration centrale, en l'occurrence le MATE, dans un cadre partenarial méditerranéen. Ce n'est pratiquement qu'à moitié du parcours, à l'étape de sa finalisation et de sa mise en œuvre, qu'un arrêté de la wilaya d'Alger a institutionnalisé un comité dont le wali, ou son représentant, a pris la présidence. Il aurait été plus productif et plus efficace pour la réalisation du PCR que l'arrêté en question soit promulgué plus tôt, afin de mobiliser les acteurs à des niveaux de compétence et de responsabilité conséquents et de respecter le planning prévisionnel. Pour cela l'étape du cadrage du PCR apparaît comme la plus indiquée. Cet arrangement institutionnel préalable, dès l'étape préparatoire de l'opération, permet une meilleure appropriation du plan et donc plus de célérité et d'intéressement pour sa réalisation et la mise en œuvre de son programme d'actions.

5.2 Surveillance et évaluation

Il est évident que la finalisation du PCR, pour avoir initié une démarche intégrative et décliné un programme d'actions intégrées, n'est pas une fin en soi. A cet égard, toute l'attention doit être attirée sur non seulement le maintien mais surtout la pérennisation et le confortement de la dynamique qu'il a suscitée. Pour cela il faut faire tout le nécessaire pour son agrément officiel, son adoption par les instances régionales et locales et la responsabilisation de tous les agents porteurs des actions programmées. On doit mettre en place, sous l'égide de l'autorité de wilaya, un dispositif de cadrage pour la mise en œuvre, la réalisation et le suivi du PCR. Plus précisément ceci se traduit par :

a) L'activation et la reconnaissance du porteur de l'après-PCR

Sur le plan réglementaire, l'arrêté n° 3953 du 3 juillet 2014 portant « finalisation et mise en œuvre du plan Côtier de Réghaia » constitue l'ancrage juridique et institutionnel qui permet d'avoir des garanties pour l'application du PCR et donc de la poursuite de la démarche d'intégration et de la réalisation des actions retenues. Le wali en tant que président du comité mis en place et par sa qualité de responsable de l'exécutif de la wilaya apparaît tout indiqué pour être le dépositaire du PCR. Il va de soi que du volontarisme qui sera affiché au niveau de cette instance territoriale dépendra la prise en charge effective du PCR et son intégration aux autres programmes de développement de l'aire métropolitaine algéroise, notamment ceux relatifs au Plan stratégique Alger 2009-2029.

b) Le maintien et la promotion de la dynamique intégrative engagée

L'expérience participative et la concertation intersectorielle introduites par le PCR sont certes des acquis indéniables, mais qui doivent certainement se poursuivre et se renforcer. Sans attendre l'amélioration du cadre réglementaire et institutionnel, somme toute nécessaire à la promotion du dispositif de gestion intégrée, il faut optimiser le contexte en place, en maintenant et en activant davantage la mobilisation des parties prenantes qui est apparue dans la réalisation de l'opération pilote de Réghaia. L'intérêt que portera l'exécutif de la wilaya à cette question est déterminant pour la progression du processus.

c) Le suivi et l'évaluation de la réalisation des actions retenues

Dans toute démarche de planification et à plus forte raison pour le déploiement de la gestion intégrée, le système d'évaluation et de suivi des actions est un facteur crucial. Il permet de s'interroger sur le cheminement vers les objectifs fixés, d'anticiper sur les imprévus et les nouvelles données du terrain, de cumuler les résultats et de rendre de plus en plus performante la démarche

intégrative. Des décisions qui s'imposent peuvent ainsi être prises et des ajustements requis peuvent aussi être effectués.

A cet égard, les actions retenues dans le cadre du PCR doivent être suivies et évaluées. Pour cela une mise en conformité du contexte réglementaire consacré par l'arrêté n° 3953 du 3 juillet 2014 est peut être nécessaire et intéressante. Il conviendrait de procéder à un léger amendement du texte en élargissant les attributions du comité de « finalisation et mise en œuvre du PCR », et donc de préciser ce qui est nouvellement attendu de sa mission. Ceci se traduit notamment par :

- l'élaboration d'un rendu par chaque porteur de projet sur l'état d'avancement de l'opération qui lui a été affectée. La périodicité du rapport varie en fonction de l'échéance fixée à chaque action. Il permettra de faire les bilans d'étape de réalisation du PCR ;

- la tenue de réunions périodiques. Le comité siègera, régulièrement une fois par semestre ou en session extraordinaire en cas de besoin, pour évaluer l'application des actions et prendre les décisions nécessaires pour leur avancement.

Pour orienter les rapports de ses membres et notamment ceux des responsables sectoriels et des organismes « maitres d'ouvrage » des actions, le secrétariat du comité prendra soin d'élaborer un canevas d'évaluation. Cet outil ou document s'attachera à mentionner les renseignements qualitatifs ou les indicateurs quantifiés courants de suivi et d'évaluation de projet : financement (mise en place, mobilisation,) taux de réalisation (délais, consommation budgétaire, bilan physique, ...), partenariat engagé, contraintes apparues, proposition et valorisation des atouts, suggestions pour appuyer les décisions qui s'imposent, ...

Conclusion

Le PCR est une première expérience locale de GIZC sur le littoral Algérien, autour d'un enjeu global de valorisation et de protection d'un écosystème marin côtier. Sa réalisation se fonde sur la doctrine de la gestion intégrée des zones côtières, qui s'attache à garantir la durabilité et l'intégrité du milieu côtier et de ses ressources tout en répondant aux attentes et aux besoins des populations.

Le projet PCR a été motivé par le souci de conciliation du développement du territoire côtier des communes de Réghaia et de Herraoua avec la protection de leur environnement et paysage. Son élaboration s'est appuyée sur le principe de la complémentarité des zones marine et terrestre de cet espace, sur une vision systémique de sa problématique de durabilité et sur la mobilisation des parties prenantes impliquées directement ou indirectement dans sa gestion.

Le dépassement des délais prévus dans la réalisation du PCR et donc le retard pris pour sa finalisation sont inhérents, somme toute, au caractère pionnier de cette opération participative et intersectorielle, dans une zone côtière aux enjeux socio-environnementaux multiples. Ceci étant, on a pu constater des résultats édifiants et relever des enseignements intéressants tout au long du déploiement des activités du PCR, à travers la stratégie de durabilité qu'il suggère, le programme d'actions qu'il décline, et le processus intégratif qu'il engage.

La réalisation du PCR a été structurée en trois grandes phases majeures qui se démarquent par la qualification de l'état des lieux existant, la formulation d'une stratégie de durabilité, l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme d'actions intégrées. Son organisation s'est inspirée d'une approche systémique.

Plus précisément, on peut globalement faire la lecture des résultats obtenus sur deux volets :

1) La fragilité de la situation du milieu et des ressources et la nécessité de mener des réponses urgentes

Malgré tous les efforts consacrés ces dernières décennies, dans le cadre des politiques publiques plus particulièrement, pour juguler les dégradations de la qualité de l'environnement et de leurs conséquences négatives sur la qualité de vie des populations et de la durabilité des ressources, des tendances lourdes s'affichent et font craindre une aggravation. Il est devenu alors urgent d'engager dès à présent une stratégie et des actions pour orienter le périmètre délimité par le PCR vers le développement durable.

L'enjeu est d'autant plus crucial que ce périmètre comprend une zone humide côtière et une partie marine adjacente, au patrimoine naturel remarquable et de plus en plus vulnérable en raison des facteurs locaux de dégradation et du poids de la croissance régionale (influence du pôle algérois).

2) L'approche par la GIZC pour réaliser un projet collectif de territoire

L'initiation dans le périmètre du PCR d'une démarche de gestion territoriale intégrative a permis d'introduire une nouvelle approche partenariale et collaborative. C'est la première fois, à une échelle spatiale réduite et autour d'une problématique de conservation d'un patrimoine naturel sensible, qu'une réflexion commune a été engagée, pour promouvoir l'idée d'un projet collectif de territoire. L'approche multithématique, les ateliers réalisés durant tout le déroulement du processus du plan et les activités inter ateliers laissent constater une avancée dans la démarche participative et intersectorielle, en utilisant des indicateurs-clés co-construits de durabilité de la zone humide et de son environnement côtier et marin.

Loin d'une recette toute faite et d'une opération qui se suffit à elle-même, le PCR s'avère être un instrument stimulant la réflexion, orientant l'action

et suscitant la mobilisation collective, afin de contribuer à la réalisation d'un projet territorial durable. Pour cela il est nécessaire de l'inscrire dans la continuité et la pérennisation du processus intégratif qu'il a initié, en encourageant et en facilitant la sensibilisation, la promotion de l'esprit participatif, la dynamique de concertation et de convergence d'objectifs. Pour ces raisons, toute l'attention et les efforts doivent être portés sur l'appropriation du programme d'actions par l'ensemble des partenaires, afin de contourner les contraintes et les insuffisances actuelles liées à la gouvernance et aux mécanismes de régulation (lois, institutions, stratégies individuelles et collectives, ...).

La réalisation d'un futur souhaitable du territoire côtier délimité par le périmètre d'étude du PCR peut être enclenchée par l'application du programme d'actions, retenu et validé par l'ensemble des acteurs mobilisés. Ceci rend incontournable une position volontariste des pouvoirs publics (aux niveaux local et régional), pour mettre en place un dispositif opérationnel et dépasser le stade des constats en s'impliquant dans une dynamique de gestion active et productive de résultats concrets sur le terrain.

Des perspectives intéressantes restent ouvertes pour cette première expérience locale de GIZC, qu'il faut promouvoir et relayer, sur le plan politique en général et du management territorial local authentique en particulier. Des mesures ou des dispositifs appropriés sont requis et déterminants pour sa pérennisation. Cela se traduit par :

- L'adoption et la reconnaissance officielles du PCR en tant que processus intégratif local d'une part et programme d'actions de durabilité, intégré au projet du développement durable de

la métropole algéroise (Plan stratégique d'Alger 2009-2029), d'autre part.

- L'amendement et l'application effective de l'arrêté de wilaya n° 3953 du 3 juillet 2014, portant « *finalisation et mise en œuvre du plan côtier de Réghaia* ». Pour en faire de ce texte un instrument réglementaire opérationnel, il est nécessaire de conforter la mission du comité qu'il régit, en précisant son rôle de pilote et sa responsabilité, non seulement dans la mise en œuvre du PCR, mais aussi dans son évaluation et son suivi, ainsi qu'en matière de promotion du processus GIZC au niveau local.
- La désignation du comité de « finalisation et de mise en œuvre » du PCR comme le porteur officiellement garant de son application et de sa promotion. En tant que premier responsable, eu égard à sa double qualité de chef de l'exécutif de wilaya et de président du comité, le wali ou son représentant nommément désigné, sera mandaté pour veiller à entretenir la dynamique nécessaire afin d'avancer vers les objectifs fixés : comptes rendus, prises de décisions aux niveaux opportuns, réajustements et correctifs de différentes natures, ...
- L'accomplissement et la réalisation dans les plus brefs délais des deux actions transversales stratégiques prévues, à savoir : la promulgation du décret de classement en réserve naturelle, et la création d'un établissement public à caractère industriel et commercial : l'organisme de gestion de la réserve naturelle. Il va de soi que ces deux actions sont capitales et leur prise en charge est urgente. La réussite du PCR et la poursuite du processus intégratif en dépendent fondamentalement.

6 Postface

Le 21 septembre 2015, le PCR a été officiellement adopté par le comité intersectoriel responsable de la mise en œuvre de ce plan lors d'un atelier qui s'est tenu à l'hôtel El Rais dans la commune d'Ain Taya. Comme l'a souligné le représentant du Ministère des ressources en eau et de l'environnement à cette occasion, tous les éléments

sont aujourd'hui réunis pour que ce plan puisse être mis en œuvre : un comité intersectoriel a été établi par le wali d'Alger, qui en est le président, et ce comité dispose à la fois d'un document de travail (le PCR), d'un outil institutionnel (la wilaya d'Alger), et d'un instrument (l'arrêté signé par le wali).



Principales références

a) Activités dans le cadre du PCR

PCR – Réghaia : « Rapport de cadrage », Kamel TOUATI, Alger, Mars 2012, Rapports des activités thématiques et transversale dans le cadre de la phase 1 « Bilan diagnostic » du « Plan GIZC de Réghaia » – Alger, Juillet 2012 :

- Activité « activités socio-économiques » – M. Omar Mazouz
- Activité « urbanisation et artificialisation des sols » – M. Kamel Touati
- Activité « patrimoine naturel et biodiversité terrestre » – M. Hamdane Meziane
- Activité « biodiversité marine » – M. Samir Grimes
- Activité « ressources hydrique » – M. Abdelhamid Haouchine
- Activité « déchets solides » – M. Ouamer Makhoukh
- Activité « pollution assainissement » – M. Karim Chenit
- Activité transversale « durabilité et processus GIZC » – M. Mohamed Larid
- Activité transversale « cartographie et système d'informations » – M. Mohamed Bourmad

Présentation : Restitution des résultats « Phase1 : Etat des lieux et diagnostics », Kamel TOUATI, MATEV, Alger, 21 novembre 2012.

Rapports des activités thématiques et transversale dans le cadre de la phase 2 « propositions d'actions » :

- Biodiversité terrestre – M. Hamdane Meziane
- Déchets solides – M. Ouamer Makhoukh
- Urbanisation – M. Smain Labaoui
- Atlas cartographique – M. Mohamed Bourmad

PCR – Réghaia, activité transversale « *Durabilité et processus GIZC* », Rapport du 1^e atelier d'intégration, centre cynégétique de Réghaia, 29 avril 2013, Mohamed LARID, Alger, Mai 2013.

PCR – Réghaia, activité transversale « *Durabilité et processus GIZC* », Rapport du 2^e atelier d'intégration, centre cynégétique de Réghaia, 19 Juin 2013, Mohamed LARID, Alger, Juillet 2013.

PCR – Réghaia, activité transversale « *Durabilité et processus GIZC* », Rapport Final, Mohamed LARID, Alger, Novembre 2013.

PCR – Réghaia, Compte rendu du 1^e atelier de Finalisation et de Mise en Œuvre du PCR, Mohamed LARID, Alger, Novembre 2014.

PCR – Réghaia, activité transversale « *Durabilité et processus GIZC* », Compte rendu du 3^e atelier d'intégration, centre cynégétique de Réghaia, 15 Septembre 2013, Samir Grimes, Alger, Septembre 2013.

b) Articles et Ouvrages de Références

Bell S., Coudert E., 2005, A Practitioner's Guide to Imagine – The Systemic and Prospective Sustainability Analysis, Blue Plan, Papers 3, 51 pages.

Bell S., Morse S., 2002, Measuring sustainability: learning from doing, Earthscan Publications Ltd, London, 189 pages.

CAR/ASP, novembre 2013, Etude socioéconomique de l'activité de pêche et identification des mécanismes de participation des acteurs locaux concernés par l'AMP pilote de Réghaia – Est algérois, draft, 52p.

CAR/PAP, 2005, *Activité « Gestion intégrée de la zone côtière », Action pilote: Site du lac de Réghaia*. Split: CAR/PAP. pp. ii + 41.

CAR/PAP, 2012, Lignes directrices pour la préparation des plans côtiers pour la méditerranée – Vers un cadre méthodologique intégratif. Ebauche non publiée.

CAR/PAP, Split, 2013, Processus GIZC, une feuille de route vers la durabilité des côtes. Mis en ligne le 24 juillet 2014 sur la page http://www.pegasoproject.eu/wiki/Processus_GIZC

Cicin Sain.B., Knecht RW., 1998, *Integrated Coastal and Ocean management, concepts and practices*, Island Press, Washington D.C, 518 pages.

Colloque de la Rochelle, 2010, Gestion durable des zones côtières et marines : nouveaux discours, nouvelles durabilités, nouvelles frontières – contribution collectives, Vertigo – La revue en sciences de l'environnement, Hors-série 9 | Juillet 2011, Adresse revue : <http://vertigo.revues.org/10932>

Conservatoire du littoral, mai 2012 « Mission d'inventaires terrestres – Diagnostic écologique et prescriptions de gestion pour la réserve naturelle de Réghaia », 75p.

Coudert E., Larid M., 2007, IMAGINE : un ensemble de méthodes et d'outils pour contribuer à la gestion intégrée des zones côtières en Méditerranée in Revue Vertigo, Vol.

7, n° 3, décembre 2006, complétée en Novembre 2007, 11 pages, <http://vertigo.revues.org/9059>

Godet M., 1997, *Manuel de prospective stratégique : l'art et la méthode tome 2*, Paris Dunod, 359 pages.

Henocque Yves, Leçons et futur de la gestion intégrée des zones côtières dans le monde, *Vertigo - La revue en sciences de l'environnement*, Vol 7 no3, décembre 2006.

Larid M., 2005, Analyse de durabilité dans le cadre du PAC - Zone côtière algéroise (Algérie), Rapport final, Plan Bleu, Sophia-Antipolis, 71 pages.

Larid M., 2008, La zone côtière humide de Réghaia dans le littoral Est Algérois (Algérie) : Contribution méthodologique à son plan de gestion, *Cybergeogeo*, article 425, mis en ligne le 02 juillet 2008, <http://www.cybergeogeo.eu/index18852.htm>

Larid M., 2010 Contribution méthodologique pour la connaissance du rôle des acteurs locaux dans la réalisation d'un projet de territoire : le cas du projet de la réserve naturelle de Réghaia dans la zone côtière Est de l'Algérois, *Développement durable et territoires* [En ligne], Vol. 1, n° 3 | décembre 2010, mis en ligne le 07 décembre 2010, <http://developpementdurable.revues.org/8694>

Meur-Ferec Catherine, 2007, La GIZC à l'épreuve du terrain : premiers enseignements d'une expérience française., *Développement durable et territoire*, Varia. URL : <http://developpementdurable.revues.org/document4471.html>.

Prieur Michel, 2009, « Un nouveau protocole sur la gestion intégrée des zones côtières : Protocole de Madrid du 21 janvier 2008 », *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Hors-série 5 | mai 2009, [En ligne], URL <http://vertigo.revues.org/index8426.html>.

Thibault M., 2006, Plan de gestion de la Réserve Naturelle du Lac de Réghaia (Algérie). Rapport LIFE 3 / Maghreb Zones Humides. Tour du Valat, UC MedWet, Direction Générale des Forêts du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural d'Algérie, 124 pp.



Le CAR/PAP est établi à Split, Croatie, depuis 1977, en tant que partie du Plan d'action pour la Méditerranée du Programme des Nations-Unies pour l'environnement (PNUE). La mission du CAR/PAP est d'aider les pays méditerranéens à mettre en œuvre la Convention de Barcelone et ses Protocoles, et tout particulièrement le Protocole de gestion intégrée des zones côtières. Le CAR/PAP cherche donc à mener à bien des activités contribuant à un développement durable des zones côtières, tout en renforçant les capacités pour leur mise en œuvre. C'est pourquoi il coopère avec les autorités nationales, régionales et locales, ainsi qu'avec un grand nombre d'organisations et d'institutions internationales telles que le PNUE, la FAO, l'IMO, l'UNESCO, le PNUD, la Banque mondiale et la Commission européenne.



MINISTRE DES RESSOURCES EN EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT



Ensemble pour la mer Méditerranée

